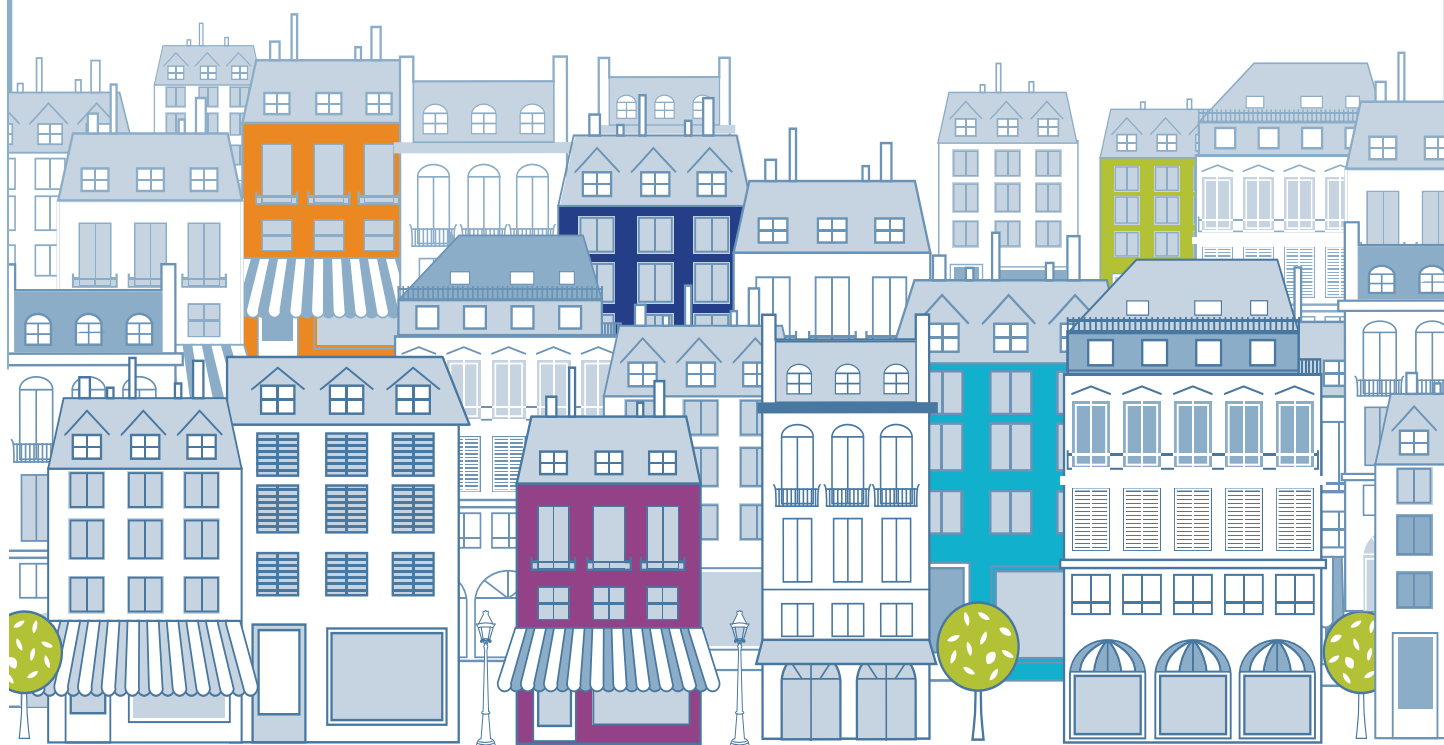




RAPPORT ANNUEL 2019

L'assureur au service
des professionnels de l'immobilier





SOMMAIRE

2

Le message
du Conseil
d'administration

4

Gouvernance

8

GALIAN
en 2019

24

Le rapport
de gestion





Groupe coopératif indépendant, détenu par les professionnels de l'immobilier, GALIAN garantit les professionnels via GALIAN Assurances, société d'assurance et offre une gamme complète de produits et de services destinés tant à ses sociétaires qu'à leurs clients, via sa société de courtage, GALIAN Courtage. Leader de la garantie financière loi Hoguet, GALIAN est la référence des professionnels de l'immobilier et de leurs clients.

Notre vocation : accompagner les professionnels de l'immobilier dans le développement et la diversification de leurs activités avec des solutions attractives pour leurs bénéfices et ceux de leurs clients.

1^{er}
garant du marché
de l'immobilier

10 554
Clients-
sociétaires

95,7 %
des clients nous
recommandent*

9,07 Md€
de garanties
délivrées

* Enquête réalisée auprès de 1200 clients-sociétaires, du 15 octobre au 15 décembre 2019

GARANTIE ET ASSURANCE DE VOTRE ACTIVITÉ



TRANSACTION

SÉCURISER
VOS CLIENTS



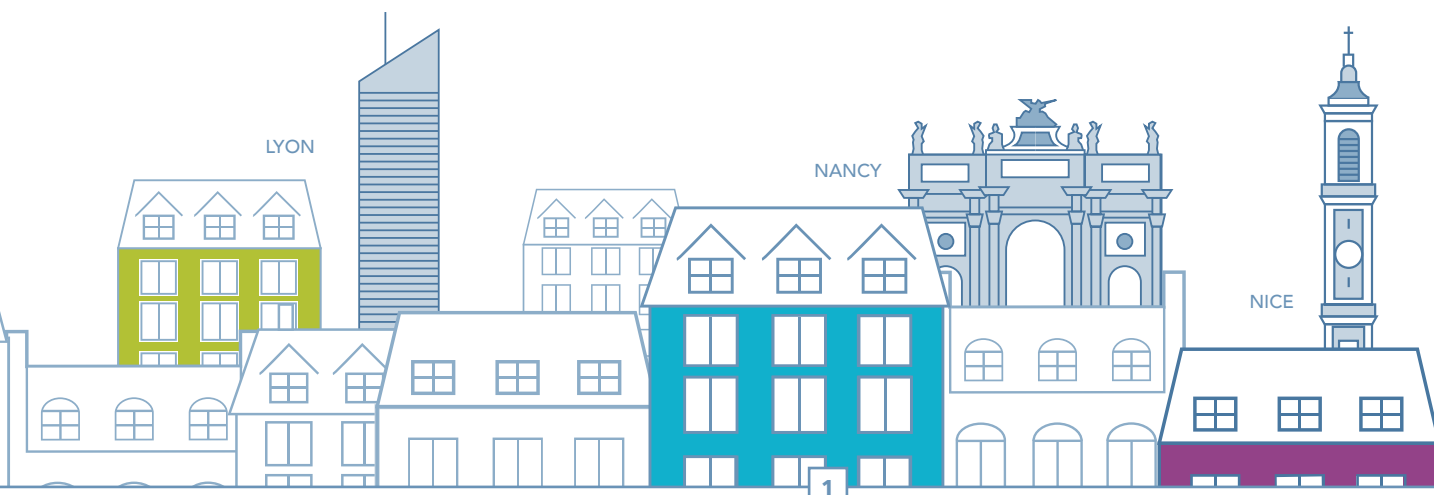
GÉRANCE

PROTÉGER ET SÉCURISER
LES REVENUS DES MANDANTS



SYNDIC

PROTÉGER
LES COPROPRIÉTÉS



Le message du CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gérard COL
Président de GALIAN

Chers sociétaires,

L'année 2019 est le premier exercice complet du groupe GALIAN, structuré selon le schéma que nous avons souhaité simplifier dès 2017. À la tête du groupe détenu par ses sociétaires, se trouve l'entité historique GALIAN, désormais société anonyme coopérative qui a renoncé en 2018, à son statut de société de financement. GALIAN devenue « société de groupe mixte d'assurance » selon le Code des assurances, contrôle désormais en parallèle GALIAN Assurances, société anonyme d'assurances et GALIAN courtage, société de courtage.

Ce bref rappel de notre organisation me permet de souligner que le groupe GALIAN opère désormais exclusivement sous la réglementation du Code des assurances mais que sa vocation affirmée dès 1965 lors de la création par ses fondateurs est demeurée intacte.

En effet, GALIAN détenu par des sociétaires professionnels de l'immobilier, poursuit sa mission originelle de délivrer la garantie financière qui a

donné aux professionnels de l'immobilier, alors sous l'impulsion de la FNAIM, leur légitimité dans le paysage de l'immobilier français.

Avec au 31 décembre 2019 près de 9,1 Md€ de garanties financières délivrées à 10 554 sociétaires, GALIAN Assurances est de loin le premier garant de l'immobilier français. La croissance des garanties délivrées sur un an de plus de 1,4 Md€, témoigne à la fois de la pertinence de ses choix stratégiques, du dynamisme de son développement et de la capacité de ses sociétaires à se développer activement. Les sociétaires de GALIAN, je le rappelle, représentent des structures de toutes tailles, sans exclusion, de la plus petite à la plus grande.

Avec un résultat net consolidé de 4,3 M€ et un ratio de solvabilité de 384 %, le groupe a poursuivi son développement, tout en maîtrisant ses risques, tant en ce qui concerne la garantie financière que la garantie des loyers impayés, éléments dont vous trouverez le détail dans le présent rapport.



Au cours de l'exercice, un certain nombre de chantiers ont été poursuivis en vue d'améliorer les produits et services existants (par exemple, l'agrément des dossiers locataires pour VERSALIS, l'amélioration des fonctionnalités de l'espace clients, l'inscription en ligne aux formations RCP, l'e-bibliothèque juridique, les web-formations interactives aux produits du groupe...).

D'autres chantiers ont démarré, rendus possibles par la simplification juridique et fonctionnelle du groupe. Ainsi, la mise en œuvre de l'amélioration de la relation clients avec l'ouverture d'un vaste chantier couvrant les produits, les outils et les process, fait l'objet d'une étude de cadrage associant les équipes internes et un cabinet de conseil spécialiste de la relation clients. La finalité de ce programme est d'ouvrir dès 2020, les chantiers qui permettront d'ajuster l'organisation interne et d'améliorer la qualité des prestations et des produits, afin de les rendre plus simples, plus souples et plus digitaux.

De même, l'ouverture d'un chantier « data », matière première indispensable à une gestion pertinente de la connaissance, de la relation, des contrats et des risques de nos clients, permettra en 2020 de structurer et d'alimenter les outils qui fondent au quotidien la perception d'une relation de qualité.

Ces projets s'inscrivent dans le plan stratégique en cours dont l'un des macro-objectifs est de faire de GALIAN le fournisseur de services et de produits d'assurance de référence pour ses sociétaires en raison de la pertinence, de l'agilité et de la qualité de son offre.

Rappelons également à propos de la capacité d'adaptation de notre offre, l'intérêt porté par les pouvoirs publics sur les sujets d'assurance quand ils sont susceptibles d'influencer favorablement la fluidité du marché locatif. Le rapport du député Mickaël NOGAL « Louer en confiance » est à cet égard représentatif de cette préoccupation qui s'est traduite en 2019 par des propositions visant à mieux couvrir les impayés de loyers, en impliquant assureurs et administrateurs de biens dans une démarche de simplification et de réactivité.

GALIAN Assurances a activement participé à cette réflexion, en collaboration avec notre partenaire FNAIM, acceptant l'idée que les modèles et schémas traditionnels ont besoin d'être revus, à la lumière de besoins qui évoluent, sur un marché soumis à une emprise croissante des politiques publiques. Les débats à venir ouvriront à GALIAN Assurances l'opportunité de participer à ces évolutions, tout en défendant l'intérêt de ses clients-sociétaires, qui ne doivent pas être exposés à des risques qui relèvent du secteur assurantiel.

Je ne peux malheureusement conclure ces propos introductifs à notre rapport annuel 2019 sans évoquer la crise du COVID-19 qui, si elle n'a pas eu d'impact sur

l'exercice objet de ce rapport, sera d'évidence lourde de conséquences pour notre économie et nos marchés en 2020.

Le plan de continuité que nous avons activé en interne, qui permet la poursuite de nos activités dans des conditions satisfaisantes, de même que la cellule de soutien que nous avons immédiatement mise en place afin d'aider nos sociétaires dont l'activité – à l'heure où ces lignes sont écrites – est parfois totalement arrêtée, répondaient pour nous à la nécessité de maintenir le lien dans ce contexte de crise.

Aussi devons-nous accepter que certains de nos projets et objectifs soient revus, comme le seront ceux de nos sociétaires, en raison de cette catastrophe qui impacte l'économie mondiale. Si son ampleur et ses effets au plan national et de nos marchés ne peuvent à ce jour être mesurés, nous savons dès maintenant qu'ils seront importants.

Le plan stratégique de GALIAN présenté en 2019 est ainsi d'ores et déjà obsolète. Nous sommes dans l'obligation de redéfinir notre trajectoire pour les trois prochaines années ainsi que nos objectifs de développement et de résultat, tout en nous conformant aux règles qui relèvent de la réglementation applicable aux sociétés d'assurance, dont Solvabilité 2.

Puisque nos activités se poursuivent malgré tout, je me dois de vous indiquer de façon statutaire que vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de trois administrateurs sortants et l'élection d'un candidat au poste d'administrateur, et enfin de la proposition de ratification de mon mandat d'administrateur personne physique.

Au vu du contexte évolutif lié à la pandémie et conformément à la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face au Covid-19 et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, notre AG fixée au 28 mai se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des sociétaires. Nous vous demandons ainsi de voter par correspondance ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée par voie électronique.

En cette période de grande difficulté économique et de tristesse pour notre pays et pour celles et ceux qui, de près ou de loin sont touchés par cette crise, je vous remercie pour votre confiance, votre fidélité et vous assure de tout le soutien du Conseil d'administration, de la Direction générale et des collaborateurs, afin que la maison GALIAN, qui vous appartient, reste la vôtre et constitue un lien indéfectible entre nous tous.

Gérard COL
Président



Le Bureau du Conseil d'administration



Président

1 Gérard COL⁽¹⁾



(Annecy - 74)
2018 - 2023⁽²⁾

1^{er} Vice-Président

2 Bruno HOUSSIN



PROXIMMO SARL
(Redon - 35)
2018 - 2023⁽²⁾

2^e Vice-Président

3 Pierre Paul CARETTE



VIVIFI SARL
(Ajaccio - 20)
2016 - 2021⁽²⁾

Secrétaire général

4 Jean-Robert RASSE



CABINET LAGADEUC SASU
(Rouen - 76)
2015 - 2020⁽²⁾



Le Conseil D'ADMINISTRATION

ET LA DIRECTION EFFECTIVE

Le Directeur général : Alain Ledemay

La Directrice générale déléguée : Sabine Leboulanger

Le Comité de direction : présenté en page 7

Les informations relatives aux mandats des administrateurs, du Directeur général, de la Directrice générale déléguée ainsi que les autres informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise sont précisées en annexe page 61.

Légende

		Comité des nominations
		Comité des rémunérations
		Comité des risques
		Commission des finances
		Commission stratégie et développement
		Sous-commission garantie financière
		Sous-commission autres risques techniques et opérationnels

Président

Membre

⁽¹⁾ cf. encadré page 6 « Élection du Président ».

⁽²⁾ Les années correspondent à la période couverte par le mandat.



5



8



11



6



9



12



7



10



13

Les membres du Conseil d'administration*

5 Charles DANEL



CHARLES DANEL IMMOBILIER SARL
(Ax-Les-Thermes - 09)
2019-2024⁽²⁾

8 Catherine JEUFRAUX



AGENCE DU GRAND PARIS & STATES
(Paris - 75)
2017-2022⁽²⁾

11 Olivier PRINCIVALLE



AGEXIA SAS
(Le Raincy - 93)
2019-2024⁽²⁾

6 Hugues DEVAUX



CABINET DEVAUX SARL
(Nancy - 54)
2016-2021⁽²⁾

9 André LACABE



CABINET LACABE
(Saint-Jean-de-Luz - 64)
2018-2023⁽²⁾

12 Philippe SELLIER



SGN SAS
(Clichy-sous-Bois - 93)
2016-2021⁽²⁾

7 Stéphane GLUCKSMANN



CITYA HOREAU COUFFON SARL
(Le Mans - 72)
2015-2020⁽²⁾

10 Cyril MESSIKA



CABINET PLANET IMMOBILIER
(Juan-les-Pins - 06)
2017-2022⁽²⁾

13 Jean-Louis VESPERINI



FONCIA TURCKHEIM SAS
(Strasbourg - 67)
2015-2020⁽²⁾

* Situation au 31/12/2019



La GOUVERNANCE du Groupe

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 24/05/2019

Lors de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2019, 2 postes d'administrateur étaient à pourvoir, il s'agissait des mandats de :

- Agence LECOCQ SARL (M. Louis BOURRISSOUX),
- CHARLES DANIEL IMMOBILIER SARL (M. Charles DANIEL).

À noter que :

- la société Agence LECOCQ SARL, représentée par Louis BOURRISSOUX, était en fin de mandat non renouvelable.

À l'issue du scrutin, ont été élus :

- La société CHARLES DANIEL IMMOBILIER SARL, représentée par M. Charles DANIEL,
- La société AGEXIA SAS, représentée par M. Olivier PRINCIVALLE.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Gérard COL a été coopté administrateur personne physique à l'issue du Conseil d'administration du 24 mai 2019 puis élu Président le même jour pour un mandat d'une durée de trois ans expirant à l'issue du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale qui sera convoquée en 2022 pour statuer sur les comptes 2021.

LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques est composé de trois Commissions : la Commission des risques techniques et opérationnels, la Commission des finances et la Commission stratégie et développement. Ces commissions assurent différentes missions, détaillées ci-dessous.

• La Commission des risques techniques et opérationnels

Présidée par Charles DANIEL, elle regroupe deux sous-commissions, celle de la garantie financière et celle des autres risques techniques et opérationnels.

Sous-commission

« Garantie financière »

Également présidée par Charles DANIEL, elle examine, dans une démarche de surveillance, les dossiers sensibles ainsi que la sinistralité relative à l'activité. Lorsque la situation le nécessite, les membres de la commission reçoivent les clients-sociétaires faisant peser un risque de défaut sur la mutualité, afin de proposer à la Direction générale des mesures de résolution et d'accompagnement.

Sous-commission « Autres risques techniques et opérationnels »

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce les missions relatives à la surveillance des risques auxquels GALIAN est exposé. Cette commission examine les travaux menés par l'audit interne, les risques, la conformité et la fonction actuarielle. Elle prend aussi connaissance des réclamations des clients. Elle suit les mesures de sécurité informatique mises en œuvre par la Direction générale,

s'assure de la conformité réglementaire, prend connaissance du traitement des réclamations clients, propose au Conseil d'administration les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

Elle examine également les conditions de renouvellement des contrats avec les assureurs partenaires et suit les résultats techniques des différents produits d'assurance proposés aux sociétaires et clients du groupe GALIAN (garanties des impayés, assurances responsabilité civile professionnelle, produits commercialisés par GALIAN Courtage). Elle prend connaissance et émet des avis sur les études statistiques réalisées par les équipes de la surveillance des risques de GALIAN Assurances.

• La Commission des finances

Présidée par Hugues DEVAUX, elle examine le projet de budget et l'exécution de celui-ci par la Direction générale. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle surveille également la liquidité du groupe, examine la politique de réassurance de GALIAN Assurances et veille à l'adaptation réglementaire des structures du groupe GALIAN. Elle élabore avec la Direction générale le business plan du plan stratégique dont elle surveille par ailleurs l'exécution.

• La Commission stratégie et développement

Présidée par Cyril MESSIKA, elle propose, en liaison avec la Direction générale, la stratégie

du groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit par ailleurs les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers ainsi qu'à la veille concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et valide les lignes directrices relatives aux relations institutionnelles.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS

Présidé par Catherine JEUFRAX, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la Direction générale (DG, DGD). Dans ce cadre, il propose au Conseil d'administration les dossiers des candidats aux postes d'administrateurs susceptibles d'être examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir porté un avis sur le respect par les candidats des normes réglementaires et internes arrêtées dans la politique de compétences et d'honorabilité.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Présidé par Bruno HOUSSIN, ce comité a pour mission d'aider le Conseil d'administration et la Direction générale dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les éléments de rémunérations accordés aux mandataires sociaux, aux directeurs en charge des fonctions clés ainsi que les jetons de présence des administrateurs.

Le COMITÉ DE DIRECTION



1 Alain Ledemay
Directeur général



8 Sabine Leboulanger
Directrice générale déléguée⁽¹⁾



2



3



9



10



4



5



11



12



6



7



13

Les membres du Comité de direction

2 Claude CARVALHO
Directeur des systèmes d'information

3 Guillaume CHAUVEL
Directeur financier

4 Fabienne CHAUVET
Directrice du développement

5 Pascal GIAMBIASI
Directeur de l'audit interne

6 Nadine GOUSSET
Directrice des ressources humaines

7 Rhoda MIGAUD
Directrice de l'organisation

9 Sylvia BELLOLI
Directrice des risques

10 Catherine BROCAIL
Directrice de la gestion
et de l'indemnisation

11 Souad LAAOUER
Directrice technique

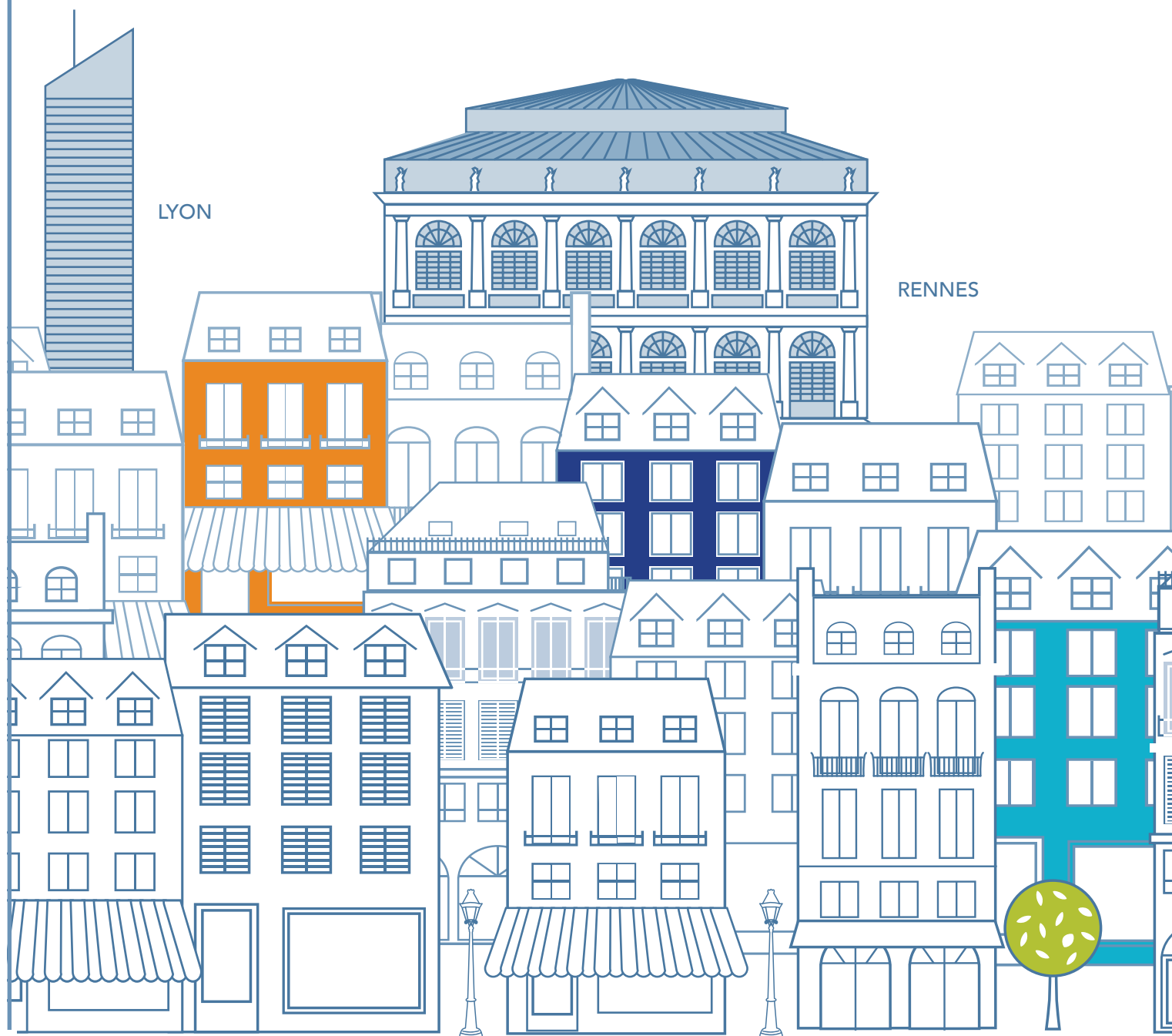
12 Olivier ROY⁽²⁾
Directeur juridique et conformité

13 Jérôme VIEUILLE
Directeur garantie financière

⁽¹⁾ Prise de fonction le 22 juillet 2019

⁽²⁾ Prise de fonction le 4 février 2020

GALIAN EN 2019



GALIAN a commencé à mettre en œuvre son nouveau plan stratégique à 3 ans et a poursuivi sa transformation digitale. Le groupe a fait évoluer son offre d'assurances. Il a modernisé la garantie des loyers impayés pour accompagner les professionnels dans la diversification de leurs activités et pour leur permettre d'être encore plus efficaces dans la pratique de leur métier.



10

Les chiffres clés

12

Une année chez GALIAN

16

Le contexte économique
de l'activité immobilière

18

Les produits
et services GALIAN

23

Les perspectives 2020

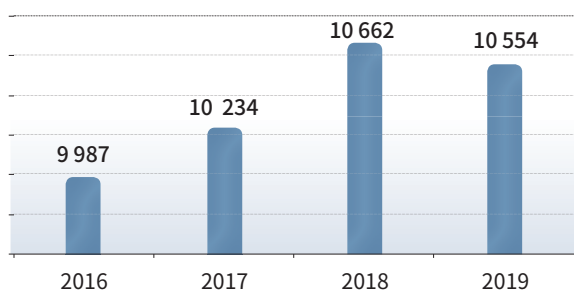


Les CHIFFRES clés

données consolidées au 31/12/2019

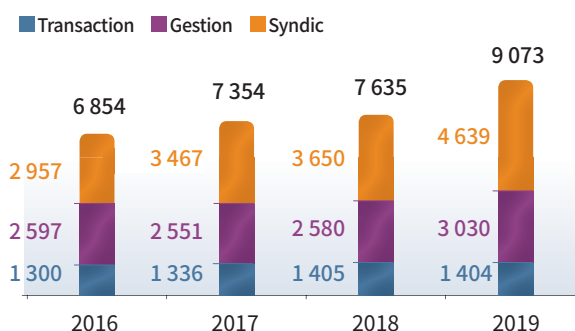
ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Évolution du nombre de clients-sociétaires du Groupe GALIAN ⁽¹⁾

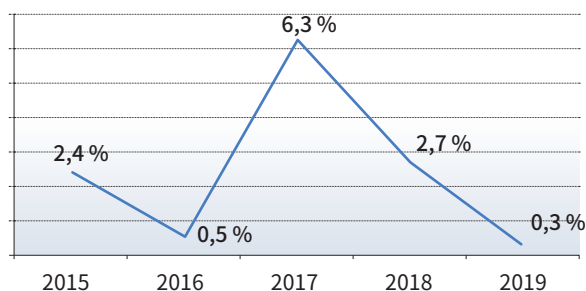


⁽¹⁾ Hors « en attente de carte »

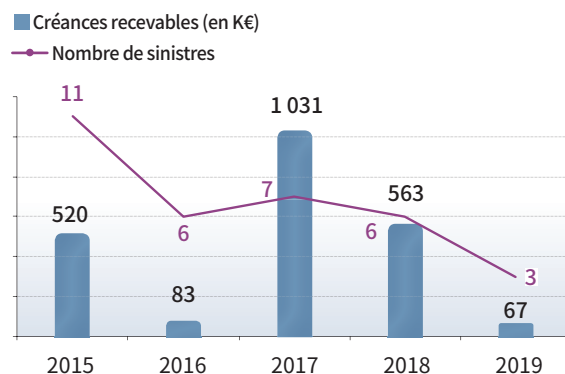
Évolution du montant des engagements du Groupe GALIAN (en M€) ⁽¹⁾



Évolution du rapport sinistres / cotisations
Situation arrêtée au 31/12/2019



Évolution de la sinistralité
(Données actualisées au 31/12 de chaque année)



L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTAIRES DU GROUPE GALIAN, AU 31/12/2019

252 000

TRANSACTIONS

1 760 000

LOTS GÉRÉS AU TITRE
DE L'ACTIVITÉ GESTION
LOCATIVE

169 000

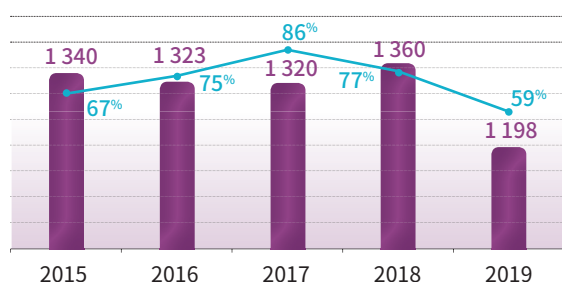
COPROPRIÉTÉS ADMINISTRÉES
(SOIT 4 491 000 LOTS
DE COPROPRIÉTÉ)

ACTIVITÉS ASSURANCES ET COURTAGE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Évolution du nombre de déclarations et du ratio sinistres / cotisations (données arrêtées au 31/12 de chaque année)

■ Nombre de dossiers déclarés à fin décembre N
— S/C à fin décembre N



Évolution de la sinistralité (charge sinistres et nombre de sinistres actualisés au 31/12/2019)

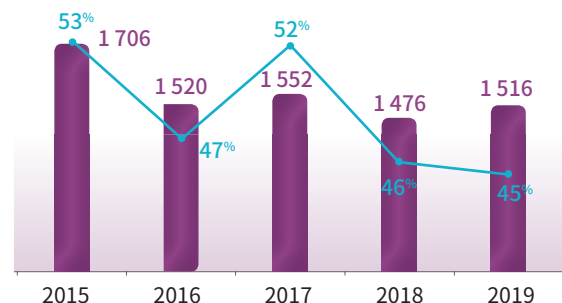
■ Montant des sinistres au 31/12/2019 (K€)
— Nombre de dossiers déclarés au 31/12/2019



GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

Évolution de la sinistralité à l'ultime arrêtée au 31/12/2019 (toutes garanties confondues)

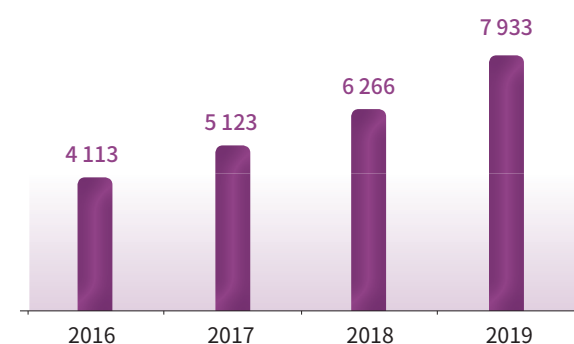
■ Nombre de dossiers pris en charge à l'ultime
— S/C net de recours à l'ultime*



* à l'ultime : estimation à terme au 31/12/2019

COMMISSIONS GALIAN COURTAGE

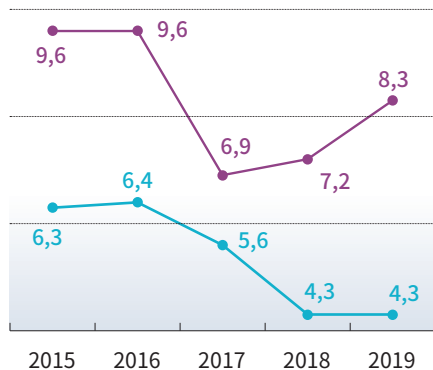
Commissions de courtage nettes de rétrocessions (en k€)



DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

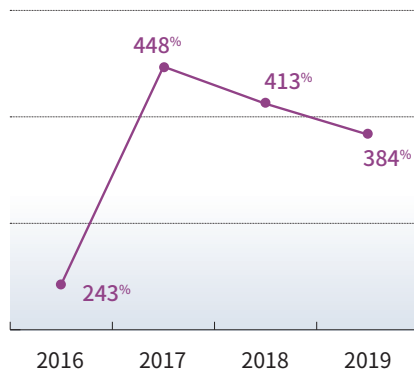
Évolution des résultats (en M€)

— Résultat d'exploitation
— Résultat de l'exercice



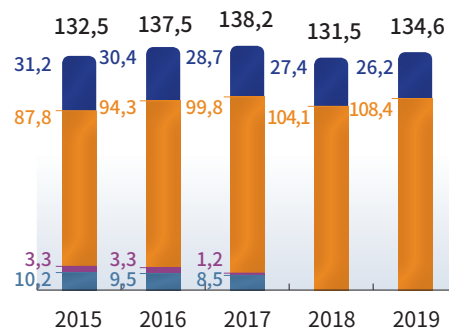
Évolution du ratio de solvabilité (en %)

— Ratio de couverture SCR



Évolution des fonds propres consolidés (en M€)

■ Fonds mutuel de garantie
■ Fonds pour Risques Bancaires Généraux
■ Réserves (y compris résultat de l'exercice)
■ Capital social





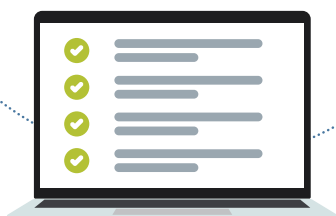
Une ANNÉE chez GALIAN

Sécurisez vos clients !

FÉVRIER

Notre nouvelle offre e-bibliothèque juridique

Dans le cadre de vos activités, l'e-BIBLIOTHEQUE JURIDIQUE vous permet de disposer d'actes constamment mis à jour et de sécuriser vos relations professionnelles.



AVRIL

Colloques sur la prévention RCP dans le cadre de la loi ELAN

GALIAN a organisé plusieurs colloques autour de l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de la loi ELAN avec un avocat spécialiste en droit immobilier. Après Paris, Antibes, Toulouse, Lyon, Nantes, Rennes et Nancy, c'est à Bordeaux que s'est déroulé le dernier événement. Rappelons que ces sessions sont éligibles à la formation continue. Merci aux participants !



AVRIL

Siagi
Garantir l'accès au crédit

Signature d'une convention de partenariat GALIAN / SIAGI

GALIAN et la SIAGI, société de caution mutuelle pour les entreprises de proximité, ont signé jeudi 11 avril 2019 une convention de partenariat. Cette convention met en place un dispositif de garantie des financements pour soutenir et accompagner les opérations de croissance externe des clients-sociétaires GALIAN Assurances.

MAI

La réunion des délégués GALIAN

Chaque semestre GALIAN réunit ses délégués afin de les sensibiliser aux actualités du groupe. Ce moment d'échanges est aussi l'occasion pour l'entreprise de recueillir les besoins et les attentes des clients-sociétaires. Pour clôturer cette journée, Yvan BOURGNON a partagé son expérience, sur le thème « de la gestion des risques à la cohésion d'équipe ». L'occasion pour le navigateur de présenter également l'un de ses projets majeurs, le Manta, bateau à la conquête du nettoyage des océans.

Assemblée générale 2019

À l'issue de l'Assemblée générale, les Conseils d'administration de GALIAN, GALIAN Assurances et GALIAN Courtage, ont élu Gérard COL en qualité de Président de chacune des structures du Groupe. Il succède à Louis BOURRISSOUX, dont le mandat arrivait à échéance. Pour conclure cette assemblée générale, un invité de marque, le chef étoilé Thierry MARX, est venu partager son parcours et s'est confié sur son rôle de manager.



GALIAN

JUN

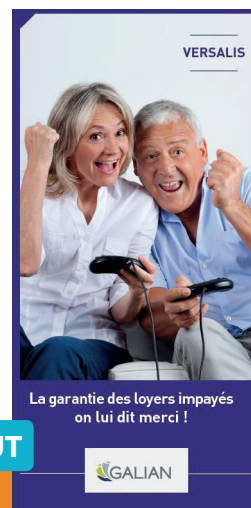
Lancement du service agrément pour la garantie des loyers impayés

(publi-reportage
Le Journal de l'Agence)

JUILLET

Ayez le réflexe gagnant avec la GLI GALIAN

Nouvelle campagne de communication autour de la garantie des loyers impayés à destination des professionnels.



AOÛT

La GLI on lui dit Merci !

Déploiement de la communication en agence auprès des clients qui commercialisent le produit.



SEPTEMBRE

Du nouveau pour déclarer et suivre vos sinistres RCP



3 INFORMATIONS

seulement sont désormais nécessaires pour déclarer votre sinistre !

- ☒ 1. le descriptif du sinistre
- ☒ 2. la date de la réclamation
- ☒ 3. l'adresse email de contact

Simple Et Rapide

suivez en temps réel l'état d'avancement de votre sinistre et gérez vos documents !



✓ Déclaration simplifiée et fluidifiée

✓ Suivi en temps réel de l'avancement de votre dossier

✓ Justificatifs téléchargeables en 1 clic

SEPTEMBRE

Journée MIA / GALIAN Courtage au Golf du Paris Country Club

L'édition 2019 du Club MIA s'est déroulée jeudi 12 septembre.

Au programme : initiation au golf ou parcours 9 trous pour les plus confirmés, puis réunion d'échanges sur les actualités du groupe. Les principales thématiques ont porté sur le nouveau service agrément en garantie des loyers impayés, la multirisque habitation 100 % digitalisée et la nouvelle plate-forme en ligne de déclaration et gestion des sinistres RCP.



OCTOBRE

L'assurance Cybersécurité

En raison du nombre croissant de cyberattaques, GALIAN a alerté ses clients sur les risques recensés auprès des entreprises : cryptovirus, ransomware, usurpation d'e-mails...

Une nouvelle vidéo explicative a été créée pour expliquer la nécessité de s'assurer contre ces nouveaux risques.



NOVEMBRE

GALIAN à la rencontre de ses clients

Les équipes commerciales GALIAN ont participé à 4 salons au mois de novembre. RENT a ouvert la marche Porte de Versailles : les équipes ont mis notamment à l'honneur l'assurance cybersécurité et le partenariat avec GARANTME pour la caution locative. Deux temps forts Syndics à Paris et Nice ont ensuite permis à GALIAN de présenter son offre multirisque immeuble et dommages-ouvrage. Le Congrès FNAIM a encore été l'occasion de fidéliser les clients adhérents à la Fédération et de les convier à partager un moment de convivialité.



DÉCEMBRE

Enquête de satisfaction annuelle

Comme chaque année, GALIAN a interrogé ses clients-sociétaires. 1200 d'entre eux ont répondu au sondage. En hausse de plus de 3 points par rapport à l'année précédente, le taux de satisfaction s'élève à 95,7 % en 2019.

95,7 %

des clients-sociétaires SATISFAITS





Le CONTEXTE ÉCONOMIQUE de l'activité immobilière

TOUJOURS PLUS HAUT ! LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER A BATTU DE NOUVEAUX RECORDS EN 2019

En 2019, le **cap du million de ventes a été dépassé** : selon la FNAIM, le nombre de ventes s'est élevé à 1 075 000 unités à fin décembre 2019, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 2018. Cette dynamique de marché reste encouragée par les taux bas observés sur le marché du crédit aux particuliers : toutes durées confondues, les taux d'emprunt s'élèvent en moyenne à 1,13 % fin 2019 selon l'Observatoire Crédit Logement / CSA. Preuve de cette dynamique : la production de **crédits immobiliers aux particuliers s'est établie à 186 milliards d'euros en**

2019 contre 172 milliards d'euros en 2018 selon le baromètre LPI-SeLoger.

En 2019, la valeur du mètre carré a progressé, à un rythme plus soutenu qu'en 2018, à l'exception de quelques particularités locales. Sur la France entière, le prix du mètre carré s'établit à 2 700 €, en progression de 3,1 % par rapport à la même période l'an dernier (+2,7 % en 2018).

La confiance des ménages semble elle aussi revenue : selon la FNAIM, le taux de rotation* s'est établi à 2,93 % en 2019, son plus haut niveau depuis 20 ans, et le nombre de transactions

enregistrées sur le marché du neuf est resté stable à 129 500 unités, selon le ministère de la Cohésion des Territoires. Seule ombre au tableau, les permis de construire et les mises en chantier ont vu leur nombre baisser : 449 400 logements ont été autorisés, en diminution de 10 500 unités (-2,3 %) par rapport aux douze mois précédents, et 410 300 logements ont été mis en chantier, en diminution de 4 100 unités (- 1%) par rapport aux douze derniers mois.

* Taux de rotation : nombre de ventes par rapport au marché existant.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES, AU 31/12/2019

+ 1,3 %
DE CROISSANCE
DU PIB
SUR 1 AN

8,1 %
TAUX DE CHOMÂGE

1 075 000
TRANSACTIONS
DANS L'EXISTANT

+ 3,1 %
VARIATION
DU PRIX DU M²
SUR 1 AN

LA PIERRE, PLUS QUE JAMAIS LE MEILLEUR INVESTISSEMENT

Selon la FNAIM, le marché de l'investissement reste toujours très actif. Même dans les villes où les prix montent en flèche, les rendements locatifs demeurent attractifs. À Marseille par exemple, les loyers procurent un rendement locatif brut moyen de 6,7 %, alors qu'à Paris, en dépit de prix records, le rendement atteint 3,7 %. Les Français continuent d'apprécier la pierre, dans un contexte conjoncturel bénéfique où le livret A affiche un taux de rendement de 0,75 % et les fonds en euros des contrats d'assurance vie atteignent tout juste 1,40 % en 2019, selon les projections des analystes financiers.

Sources : Étude FNAIM, Argus de l'assurance, Capital.



2019, UNE ANNÉE CHARGÉE EN CONSULTATIONS ET DÉBATS SUR LE PLAN LÉGISLATIF

En juin 2019, le député Mickaël Nogal s'est intéressé au marché de la location en rédigeant un rapport "Louer en confiance" contenant 37 mesures. L'objectif : sécuriser la mise en location des logements et améliorer les relations entre les bailleurs et les locataires.

Parmi les causes de cette détérioration, la méfiance des propriétaires face aux impayés de loyers et celle des locataires pour récupérer leur dépôt de garantie en fin de bail.

Selon le député, des débordements seraient régulièrement constatés : certains bailleurs demanderaient à leurs locataires plusieurs garants, et certains locataires avec revenus et emplois stables devraient malgré tout fournir une ou plusieurs cautions personnes physiques.

Pour mettre fin à cette anomalie, le rapport Nogal repositionne les professionnels de l'immobilier au centre du dispositif locatif et valorise leur rôle de tiers de confiance.

*Louer
en confiance*

Le député constate selon les chiffres de la FNAIM et de l'Unis, que "70 % des propriétaires se disent prêts à passer par un professionnel immobilier, s'ils ont une sécurité totale avec la garantie du loyer versé chaque mois".

Ainsi, parmi les mesures phares, le rapport prévoit la consignation obligatoire du dépôt de garantie chez les administrateurs de biens, la possibilité de garantie des impayés de loyers par ces mêmes professionnels et la limitation à un garant par locataire.

Ces propositions, qui feront l'objet d'un débat au Parlement, pourraient entrer en vigueur début 2021. Fort de plus de 15 ans d'expérience sur ce marché, GALIAN a fait partie des assureurs interrogés par le député Nogal lors de l'élaboration de sa proposition.



GALIAN ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS ET LEURS CLIENTS de la souscription à l'indemnisation lors de risques locatifs (impayés de loyer, détériorations immobilières, défense-recours).



Les PRODUITS et services GALIAN

GALIAN, ACTEUR HISTORIQUE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSUREUR, DIGITALISE SES SERVICES ET ACCOMPAGNE SES CLIENTS DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

LA GARANTIE FINANCIÈRE

Fin 2019, 10 554 clients-sociétaires sont bénéficiaires de la garantie financière délivrée par GALIAN pour protéger les fonds reçus de leurs clients.

Le volume des engagements délivrés s'élève à 9 071 560 k€ contre 7 635 620 k€ fin 2018, soit une variation de + 18,8 %.

La gestion et la surveillance des risques

Dans un contexte d'évolution favorable de rentabilité des activités de ses clients-sociétaires, le risque garantie financière de GALIAN Assurances est resté maîtrisé.

Par le dispositif actuel de surveillance du portefeuille, les clients-sociétaires font l'objet d'un accompagnement au quotidien.

- À distance, par l'équipe des chargés d'affaires risques qui réalise un suivi personnalisé des dossiers.
- Sur site, l'équipe des auditeurs effectue plus de 2 000 audits chaque année. Elle s'assure notamment de la représentation des fonds garantis et veille ainsi à la bonne maîtrise du risque tout en apportant également des conseils aux dirigeants.

VERS UNE CONCENTRATION DU MARCHÉ

GALIAN enregistre une croissance élevée du montant des fonds garantis (près de 20 %) alors que le nombre de clients-sociétaires a légèrement diminué (-1 %). La concentration du marché, et notamment celui de l'administration de biens, se poursuit comme le constate le cabinet d'études XERFI : ce phénomène s'explique entre autres par la fermeture de petits cabinets et par la forte stratégie de croissance externe engagée par les acteurs les plus significatifs du marché.

À noter que cette tendance observée sur les métiers de l'administration de biens ne se constate pas pour les acteurs de la transaction qui reste un marché atomisé et « compte une myriade de petites entreprises, 27 366 au 15 juin 2019, dont 93 % ont moins de dix employés », selon Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM.

Etude Xerfi : « Les armes des administrateurs de biens face aux bouleversements réglementaires », décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, 1 291 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Au global, 3 sinistres ont été enregistrés pour un montant de près de 70 000 euros.

Sociétaires	Ville	Activités sinistrées	Montant de garantie (en €)	Montant du sinistre (en €)	Nombre de mandants concernés
ASC IMMOBILIER Jean-François IMPARATO	SETE 34200	SYNDIC	3 000 000	14 473	4
POSSIDEO IMMOBILIER Patrick LE JOUEN	TOULON 83200	GESTION	120 000	23 049	14
IMMOBILIERE DE SUCY Philippe OMISSUS	SUCY-EN-BRIE 94370	GESTION	200 000	29 801	26
TOTAL			3 320 000	67 323	44



NOUVEAUTÉ 2019 // L'AUDIT À DISTANCE

Désormais GALIAN propose à ses clients un audit à distance, qui ne remplace pas un audit sur site en termes de qualité d'échanges et d'analyse, mais permet de donner une appréciation sur la gestion des fonds mandants.

Sébastien CHOQUET,

Gérant- Co-associé
de la société SOGE Immo
à Linselles (59)

Le + de l'audit à distance ? La réactivité

« Dans le cadre de notre activité de gestion, nous avons rencontré diverses difficultés après que notre partenaire bancaire a émis à tort un virement auprès de nos clients mandants.

L'audit à distance nous a permis d'avoir rapidement un interlocuteur à l'écoute qui nous a apporté soutien et conseil. GALIAN est intervenu après l'audit auprès de notre banque pour la régularisation de cette situation dans les meilleurs délais.

De plus, nous avons pu recueillir des conseils et des retours à nos questions concernant les métiers de l'immobilier. »

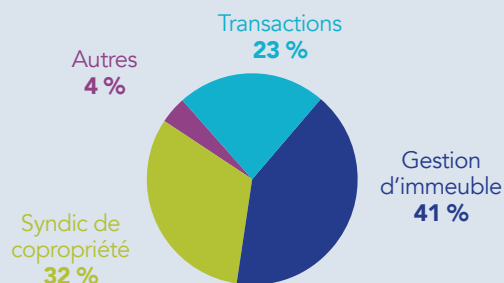
LE CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

En 2019, 1 198 sinistres ont été déclarés contre 1 360 en 2018.

Durant les 5 dernières années, les sinistres déclarés relatifs à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle concernent majoritairement l'activité de gestion d'immeubles, en particulier la garantie des loyers impayés (refus de prise en charge par l'assureur suite au non-respect des conditions contractuelles).

Les syndicats de copropriété sont également impactés pour 32 % des sinistres en raison de la cause « manquement pour arrêter un dommage » (dégâts des eaux, problème d'infiltration en façade...).

Les sinistres déclarés chez les transactionnaires concernent majoritairement les vices cachés (infiltrations, fissures cachées, terrain inconstructible...).



LE + DIGITAL

Autres :
RC exploitation
Syndic de copropriété,
par exemple manquement pour arrêter un dommage.

Transaction,
notamment vices cachés (infiltration, humidité, fissures cachées, terrain inconstructible...).

Gestion d'immeuble,
par exemple garantie des loyers impayés (refus de prise en charge par l'assureur suite à non respect des conditions contractuelles).

GALIAN a digitalisé la déclaration et la gestion des sinistres en lançant une plate-forme accessible via l'espace client. Son objectif : offrir aux clients un gain de temps et un meilleur suivi dans la gestion de leur sinistre. Désormais, lors d'un sinistre, le professionnel de l'immobilier se connecte à son espace et peut suivre en temps réel l'avancement de son dossier. Un numéro d'assistance reste à sa disposition en cas de besoin.



LA PROTECTION JURIDIQUE GALIAN

La protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier dans la gestion d'un litige lié à son activité, qu'il soit victime ou responsable du dommage (assignation pour concurrence déloyale, vente d'un bien entre particuliers malgré la signature d'un mandat de vente par un professionnel...). Cette assurance prend en charge le litige en privilégiant sa résolution à l'amiable. En cas d'échec, l'assurance supporte les frais de la procédure judiciaire, tels que les frais d'expert ou encore les honoraires d'avocat et d'huissier.



Les clients disposant d'une assurance protection juridique peuvent désormais déclarer leurs sinistres en ligne via leur espace client. L'offre s'est également enrichie d'une banque de documents juridiques qui met à disposition des professionnels les documents nécessaires à leurs activités : contrats de travail types, lettres-types, réglementation, jurisprudence... Les contenus regroupés par thématique abordent les problématiques de la gestion d'une entreprise dans sa globalité : fiscalité, droit du travail, cessation d'activité, comité d'entreprise, relations commerciales...

L'E-BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE GALIAN

GALIAN a développé dans le cadre d'un partenariat avec un acteur spécialisé une offre sur-mesure comportant plus de 60 modèles d'actes et de documents juridiques pour accompagner ses clients-sociétaires dans leurs activités quotidiennes



Catherine HOURDOU,
Gérante de Blue Square Rentals

Etant toujours à la recherche de moyens plus performants, je n'ai pas hésité à essayer la nouvelle e-BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE de GALIAN. Nous étions justement dans l'optique d'utiliser ce type de produits et GALIAN a été plus rapide. Depuis, j'en suis ravie et mes collaborateurs également. Nous pouvons donc à présent être plus rapide et efficace envers nos clients qui sont souvent à l'international !



Cette nouvelle plate-forme, intuitive et ergonomique, propose aux professionnels, notamment ceux non-adhérents à la FNAIM, des documents mis à jour en permanence qui permettent de garantir une conformité à la réglementation en vigueur. En option, le professionnel peut opter pour la signature électronique ou encore les lettres recommandées électroniques.

Flexible et sans engagement, cette plate-forme juridique permet au professionnel de l'immobilier de souscrire ou de suspendre son contrat à tout moment.



LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

LA GLI 100 % SÉCURISÉE, L'AGRÈMENT CONFIANCE GALIAN ASSURANCES

Garantie des Loyers Impayés

La GLI 100 % sécurisée,
l'agrément confiance
GALIAN Assurances



La Garantie des Loyers Impayés (GLI) avec ses composantes défense-recours et détériorations immobilières, reste un produit phare de la gamme de GALIAN Assurances pour les professionnels de l'immobilier qui, en plus de leur expertise, veulent garantir à leur mandant la sécurité du revenu attaché aux biens qu'ils gèrent.

Nouveauté 2019 : GALIAN délivre un certificat d'agrément aux professionnels pour garantir la prise en charge du sinistre d'un locataire ayant fait l'objet d'un agrément au moment de la prise à bail du logement. Dans les 24 heures de l'envoi du dossier locataire, GALIAN Assurances vérifie sa complétude dans les termes des conditions générales du contrat VERSALIS,

la solvabilité du locataire et l'authenticité des documents. Cette démarche qui reposait exclusivement sur la responsabilité des agences est désormais assumée par GALIAN Assurances, ce qui écarte tout risque de non prise en charge d'un sinistre, selon le principe « certification vaut indemnisation ».

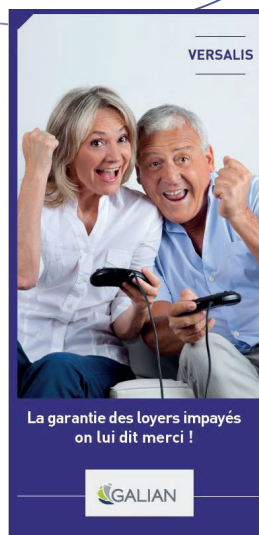
Ce nouveau service offert et inclus dans l'offre de GALIAN Assurances permet au professionnel de garantir à son propriétaire-mandant une prise en charge à 100 % de l'impayé locatif.

Ci-contre la nouvelle campagne en agence « La GLI on lui dit Merci ! », 2000 affiches livrées et plus de 10 000 flyers ont été mis à disposition dans les agences clientes pour communiquer sur l'importance de la garantie des loyers impayés et les ravages financiers d'une procédure sans le soutien d'un assureur.

✓ **Engouement pour le service :**
66 % des clients proposant la GLI utilisent le service

✓ **Respect des 24 h sur la majorité des dossiers :**
85 % des demandes d'agréments sont acceptées en 24 heures

✓ **Importance de la vérification :**
10 % des dossiers sont refusés pour documents falsifiés



LE MARCHÉ DE LA GESTION LOCATIVE AVEC GARANTME

En répondant présent à la start-up GARANTME il y a 3 ans en tant qu'assureur porteur de risque, GALIAN avait identifié le potentiel de marché de cette solution novatrice : se porter garant auprès des professionnels de l'immobilier pour faciliter l'accès au logement des étudiants internationaux et nationaux. GALIAN est fier de poursuivre l'accompagnement de cette pépite de l'assurtech, qui a réussi à se développer là où d'autres concurrents ont échoué. Parmi les nouveaux objectifs identifiés : l'enrichissement de l'offre et la conquête de nouveaux marchés, notamment celui des expatriés et des jeunes actifs.

LE +
DE L'OFFRE

Garant|me

UN SERVICE 100 % DIGITAL, DE L'ANALYSE DU DOSSIER LOCATAIRE À LA GESTION DU SINISTRE.

GARANTME EN CHIFFRES

1000

PARTENAIRES
PROFESSIONNELS
à fin 2019

7 000

LOCATAIRES ONT PU
ACCÉDER À UN
LOGEMENT grâce à
GARANTME depuis 2017



GALIAN ASSURANCES DÉVELOPPE SES FORMATIONS ASSURANCE ET PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE MISE EN CAUSE DE LA RCP

GALIAN a intensifié et diversifié en 2019 ses classes web lancées il y a quelques années, afin de mieux répondre aux attentes de ses nombreux clients. À chaque étape de la vie d'une agence immobilière, GALIAN propose une formation de sensibilisation ou de prévention.

Les créateurs d'agence

GALIAN tient tout particulièrement à former les créateurs d'agence, nouveaux clients-sociétaires. En effet, le groupe souhaite donner à ces professionnels les moyens de pérenniser leur activité. Les formations « créateurs » ont donc pour objectif de les sensibiliser à leurs obligations au regard de la loi Hoguet et de leur délivrer des conseils de base dans le domaine de la gestion de leurs activités. En 2019, GALIAN s'est muni d'un outil pour dispenser l'ensemble de ses formations en classes web interactives.

Les professionnels et l'assurance

En vue d'accompagner ses clients-sociétaires susceptibles de distribuer des produits d'assurance, dans leur obligation de formation continue mise à leur charge par la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), GALIAN a développé des programmes de formation portant notamment sur le respect des grands principes de la DDA (devoir d'information et de conseil, recueil des besoins, formalisme...).

La prévention à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle

GALIAN a poursuivi en 2019 le déploiement de son dispositif de prévention imaginé et mis en place depuis plus de 15 ans. Nouveauté cette année : ces journées de prévention peuvent être suivies à distance, sous forme de classes virtuelles. L'objectif : répondre à l'ensemble des sociétaires et de leurs collaborateurs, où qu'ils soient situés, en France et dans les départements d'outre-mer. Des modules prenant en compte l'expérience professionnelle (jeunes créateurs, professionnels expérimentés) sont également disponibles.

Deux jeudis par mois, la newsletter e-MO RCP rédigée en partenariat avec M^e Cyril Sabatié reste un vecteur d'information des sociétaires. Cette communication a pour objectif d'illustrer, dans un format très synthétique, des cas de jurisprudence et de rappeler les grandes obligations réglementaires permettant aux professionnels d'éviter d'engager leur responsabilité.



En plus des nouvelles classes interactives lancées début 2019, GALIAN a modernisé son outil d'inscription. Chaque professionnel peut désormais s'inscrire aux journées de prévention RCP via son espace en ligne. Il peut également payer, télécharger son attestation de formation continue et connaître les futures dates de formation, en accédant au calendrier régulièrement mis à jour. Enfin, il a également la possibilité de participer à une formation sur tout le territoire et non uniquement dans son département comme par le passé. En 2019, les équipes GALIAN se sont rendues dans 75 villes et ont formé près de 3 500 professionnels, en classes virtuelles ou en présentiel.



Les PERSPECTIVES 2020

LES PERSPECTIVES 2020 DÉVELOPPÉES CI-APRÈS NE PRENNENT PAS EN COMPTE, À L'INSTANT OÙ CE RAPPORT EST PUBLIÉ, LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 QUI A ENTRAÎNÉ LE CONFINEMENT DES FRANÇAIS. UNE MENTION EST FAITE À CE SUJET EN FIN DE RAPPORT AINSI QUE DANS LE PROPOS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT DE GALIAN.

La poursuite du plan stratégique 2019-2021

2020 marquera la deuxième année du plan stratégique « 2019 -2021 », avec pour objectifs les 5 axes suivants : créer les conditions d'une meilleure pénétration du marché, améliorer l'expérience et la gestion de la relation clients, adapter l'organisation à la stratégie, valoriser le capital humain et garantir la conformité réglementaire de GALIAN.

Parmi les projets qui seront menés, GALIAN mettra l'accent sur l'amélioration de l'expérience clients. Le groupe a créé un projet d'entreprise appelé « Programme relation client » qui mobilise un grand nombre de collaborateurs avec l'objectif de simplifier les parcours de souscription, de gestion et d'indemnisation, de digitaliser les tâches à faible valeur ajoutée, et pour ce faire, d'adapter son architecture informatique.

À l'issue d'une phase de cadrage qui se terminera dans le courant du deuxième trimestre 2020, GALIAN entrera dans une phase de mise en œuvre selon une « road map » projets qui s'échelonnent vraisemblablement jusqu'en 2022.

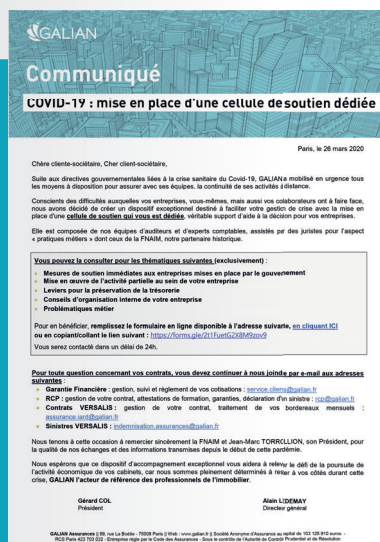
La refonte de la plate-forme de marque

Fort de près de 60 ans d'histoire, GALIAN a constamment fait évoluer son offre de produits et services et s'est diversifié pour s'adapter aux attentes de son marché et à l'évolution des métiers de ses clients sociétaires.

En 2020, GALIAN interrogera ses collaborateurs, ses clients et ses prospects pour renforcer l'ADN de la marque, communiquer différemment sur les valeurs du groupe et adopter une nouvelle signature. Cette démarche permettra également à GALIAN d'arbore une nouvelle charte graphique, s'intégrant dans la refonte de son site internet et de ses outils de communication.

La digitalisation de l'offre garantie des loyers impayés

Au plan du développement commercial, 2020 sera marquée par la poursuite de la digitalisation du produit GLI. Chaque sociétaire sera en mesure de suivre son dossier à chacune de ses phases d'étude (réception, analyse, décision) sous un délai de 24 heures, à l'issue duquel GALIAN délivrera un agrément du locataire. Ainsi, en cas de sinistre, aucun nouveau justificatif ne sera demandé, le certificat d'agrément de GALIAN constituant une déclaration de prise en charge du sinistre. L'indemnisation mensuelle viendra également enrichir le produit, alors même que la proposition de loi du député Mickaël Nogal incite assureurs et professionnels à accélérer l'indemnisation des propriétaires pour réduire les freins à l'accès au logement des locataires.



Une nécessaire refonte du plan stratégique en cours pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

Le choc que vit actuellement l'économie mondiale ne sera pas sans conséquence sur le plan stratégique en cours du groupe GALIAN.

Pour le court terme et face à l'urgence, GALIAN a choisi en priorité de mettre à la disposition de ses clients-sociétaires une cellule de soutien afin d'aider ceux qui le souhaitent à identifier les pistes qui, nous le souhaitons, leur permettront d'assurer la continuité de leurs activités.

Pour le moyen terme, il appartiendra à la gouvernance du groupe GALIAN d'évaluer les effets de la crise sur ses propres activités

et par conséquent, d'ajuster les orientations et les objectifs stratégiques arrêtés fin 2018.

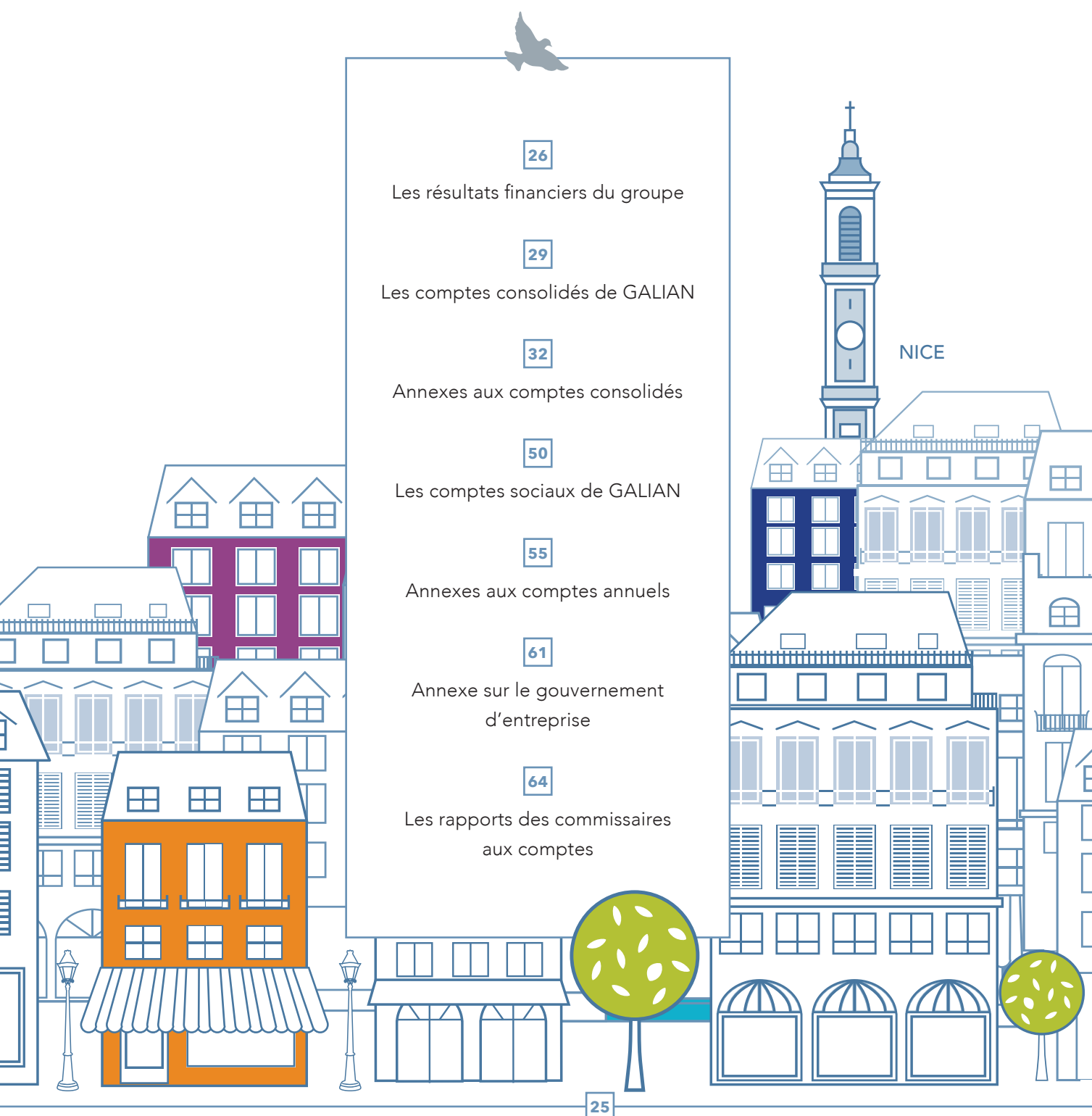
En effet, le choc causé par le COVID-19 à l'économie et aux marchés immobiliers imposera de redéfinir une nouvelle trajectoire pour le groupe GALIAN, dans sa mission d'assureur des professionnels de l'immobilier.

Le Conseil d'administration et la Direction générale, conscients de cette nécessité, travailleront dès le début du deuxième semestre 2020 à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui intégrera ces nouveaux paramètres, afin de coller au mieux à la réalité du marché.

LE RAPPORT DE GESTION



En application de l'article L 233-26 du code de commerce, le présent rapport inclut, comme les textes l'autorisent, le rapport sur la gestion du groupe qui expose la situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement ainsi que les éléments requis le cas échéant par l'article L 225-100-1 du code de commerce.



26

Les résultats financiers du groupe

29

Les comptes consolidés de GALIAN

32

Annexes aux comptes consolidés

50

Les comptes sociaux de GALIAN

55

Annexes aux comptes annuels

61

Annexe sur le gouvernement
d'entreprise

64

Les rapports des commissaires
aux comptes



Les RÉSULTATS FINANCIERS du Groupe

Les dispositions du II. de l'article L 225-100-1 du Code de commerce précisent que toutes les informations décrites au I. du dit article concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

La présentation de la situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis, les activités du groupe en matière de recherche et de développement et enfin les informations requises le cas échéant et détaillées à l'article L 225-100-1 du code de commerce sont développées ci-après.

LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2019, le **résultat net du groupe GALIAN s'établit à 4 304 K€** (4 254 K€ fin 2018).

Produits d'exploitation courants : ils s'élèvent à 62 873 K€ contre 55 008 K€ en 2018 (+ 7 865 K€, + 14 %).

On relève notamment que :

- **les primes acquises**, à 35 647 K€, augmentent de 1 536 K€, notamment en raison de la progression de l'activité garantie financière.
- **Les produits des autres activités**, à 12 823 K€, augmentent de 2 827 K€ en raison du développement des commissions de courtage (+ 2 760 K€, + 37 %).
- **Les autres produits d'exploitation** à 14 057 K€, progressent de 3 436 K€ (+ 32 %). Cette variation s'explique par :
 - **Les produits non techniques de l'activité assurance** à 4 404 K€ (production immobilisée, primes et sinistralité de la garantie financière antérieure à 2018) progressent de 2 312 K€ en raison principalement de l'amélioration des provisions pour risques et sur créances douteuses.
 - **Les produits des autres activités (essentiellement les frais refacturés par GALIAN Courtage)**, à 9 653 K€ contre 8 529 K€ (+1 124 K€, + 13 %) évoluent en raison de la croissance des activités.
 - **Les produits financiers nets de charges**, à 345 K€, sont en légère croissance

Charges d'exploitation courantes : elles s'élèvent à 54 617 K€ contre 47 831 K€ en 2018 (+ 6 786 K€, + 14 %). On observe que :

- **Les charges de prestations d'assurance nettes de réassurance**, à 4 805 K€, s'améliorent de 2 042 K€ en raison principalement de la maîtrise de la sinistralité GLI.
- **Les frais de gestion**, y compris les chargements de gestion de sinistres des activités assurances et des autres activités, s'élèvent à 46 025 K€ (+ 6 140 K€, + 15 %). Cette variation prend en compte à hauteur de 2 339 K€, les frais refacturés par GALIAN Courtage au groupement de fait.

Retraitées de ces éléments, les charges d'exploitation y compris les chargements de gestion augmentent de 3 801 K€ en raison des dotations aux amortissements (mise en service de la majeure partie des modules de Paloma fin 2018 et courant 2019) et des charges externes liées à la croissance de l'activité et de nouveaux projets non immobilisés.

Le résultat d'exploitation courant ressort à 8 256 K€ contre 7 179 K€ (+1 077 K€, +15 %).

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 1 181 K€ contre 1 916 K€ en 2018. Il comprend le passage en perte de sinistres antérieurs à 2018, ainsi que diverses provisions pour risques.

L'impôt sur les résultats s'élève à 2 770 K€ contre 1 009 K€ en 2018.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Situation bilantielle

Au 31 décembre 2019, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 173 385 K€ contre 171 085 K€ fin 2018 (+2 300 K€). On constate :

A l'actif :

- La baisse des « Actifs incorporels » de 1 695 K€ liée essentiellement aux dotations aux amortissements de l'exercice.
- La hausse des « Placements des entreprises d'assurance » de 2 153 K€.
- La hausse des « Placements des autres entreprises » de 1 245 K€, en raison des placements du cash-flow de l'activité.
- La baisse de la « Part des cessionnaires dans les provisions techniques » de 1 352 K€ en raison de la fin du produit AXELIS et des boni constatés sur ce même produit.
- L'augmentation des « Créances sur les entreprises du secteur bancaire » de 3 823 K€.

Au passif :

- L'augmentation des « Capitaux propres du Groupe » à hauteur de 3 127 K€ (capital social, réserves et résultat de l'exercice).
- La baisse des « Provisions techniques brutes » pour 817 K€ résultant de la poursuite de la maîtrise des risques et des boni constatés sur les produits de Garantie des Loyers Impayés.
- La hausse des « Provisions pour risques et charges » pour 3 710 K€ en raison notamment du reclassement de la provision pour risque sur créances douteuses positionnée à l'actif en 2018.
- Une diminution des « dettes envers les entreprises du secteur bancaire » de 801 K€ du fait de l'amortissement des emprunts en cours.
- La diminution de 1 273 K€ des « Autres dettes », en raison principalement de la baisse des dettes fournisseurs et des charges à payer.
- La baisse de 1 470 K€ des « Comptes de régularisation – passif », en raison essentiellement des reclassements et justifications de comptes liés à la réorganisation du groupe.

Dettes fournisseurs et créances clients

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T	0	7	0			7						
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice		0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires H.T de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			0									
Montant total des factures exclues			0									
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Les créances clients non soldées au 31 décembre 2019 concernent des opérations intragroupes dont le dénouement aura lieu au cours de l'exercice 2020.

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2019, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants, à 86 885 K€ contre 81 718 K€ fin 2018. Il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d'apport aux SCI intragroupe), une plus-value latente nette de 55 287 K€.

Dans les comptes sociaux des SCI, il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable des immeubles transférés, une plus-value latente nette de 28 254 K€.

Placements (portefeuille-titres et comptes à terme) hors placements immobiliers

Les placements hors placements immobiliers, valorisés fin 2019 à 70 234 K€, font ressortir une plus-value latente nette globale de 301 K€. Cette plus-value porte pour 258 K€ sur les placements des entreprises d'assurances et pour 43 K€ sur les placements des autres entreprises.

En valeur d'acquisition ces placements s'élèvent à 69 933 K€ contre 69 282 K€ fin 2018 (+ 651 K€), en ce compris des comptes à terme à hauteur de 31 136 K€ contre 22 148 K€ fin 2018 (+ 8 988 K€).

LE HORS BILAN ET CAPITAUX SOUS RISQUE DE L'ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Les engagements de garantie donnés sur sociétaires actifs s'élèvent à 9 102 495 K€ fin 2019, contre 7 655 975 K€ fin 2018, soit une augmentation de 1 446 520 K€.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de marge de solvabilité :

Le taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2019, le MCR s'établit à 8 950 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 137 389 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 535 % (contre 1 651 % estimé à fin 2018).

Taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis)

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance. Au 31 décembre 2019, le SCR s'établit à 35 798 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 384 % (contre 413 % estimé à fin 2018).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT DE GESTION

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.



Activités en matière de recherche et de développement

La Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle n'effectuent pas d'activités de R&D.

Actionnariat des salariés

Aucun salarié ne détient directement ou indirectement de parts dans le capital de la Société.

Il est rappelé que la société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

Filiales, participations et succursales - prise ou cession de participations

En application de l'article L.233-6 C.Com et L.247-1 C.com, nous vous précisons que la Société a pris en 2019 des participations dans la SCI Patrimoine IV et Patrimoine V ainsi que détaillé dans les faits marquants de l'exercice (ANNEXES au comptes consolidés).

Elle n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

Montant des prêts interentreprises à moins de deux ans consentis par la société

Aucun prêt de ce type n'a été consenti au cours de l'exercice 2019.

Rachat par la société de ses propres parts sociales – autocontrôle et participations croisées

néant.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours des exercices antérieurs par le Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et se sont poursuivies en 2019 :

Deux conventions antérieures concernant les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, les SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOETIE 2 PONTTHIEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTTHIEU 4, SAINT-MICHEL et LEPIC, ont eu un effet au cours de l'exercice 2019, à savoir :

1) Convention de groupement de fait

Nature et objet :

La convention a été évoquée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA. La présente convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Il en résulte une charge nette de 11 739 € dans les comptes 2019 de GALIAN.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOETIE 2 PONTTHIEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTTHIEU 4

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Pierre-Paul CARETTE
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Robert RASSE
Monsieur Philippe SELLIER
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe.

Nature et objet :

La convention a été évoquée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2014.

Celle-ci a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte qu'en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutive à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt société du groupe est de 108 058 €.

Les administrateurs concernés sont les mêmes que ceux cités en point 1.

Toutes les sociétés du groupe sont concernées par la convention d'intégration fiscale.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société en a été régulièrement informé pour les besoins de l'établissement de son rapport spécial. L'autorisation donnée a été motivée par le conseil d'administration au regard de l'intérêt de cette convention pour la société et les conditions financières de ladite convention ont été précisées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Les COMPTES CONSOLIDÉS de GALIAN

BILAN CONSOLIDÉ

Actif

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	2019	2018	Variation (Mt)
Écart d'acquisition					
1 Actifs incorporels		22	12 133	13 828	- 1 695
Portefeuille de contrats					
Autres			12 133	13 828	- 1 695
2 Placements des entreprises d'assurance		23	74 230	72 077	2 153
Terrains et constructions			31 549	28 600	2 949
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			250		250
Autres placements			42 431	43 477	- 1 046
Placements représentant les engagements en unité de compte					
3 Placements des autres entreprises		23	28 185	26 940	1 245
Titres mis en équivalence					
4 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		24	- 34	1 318	- 1 352
5 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance		25	1 031	636	394
6 Créances sur les entreprises du secteur bancaire		26	40 039	36 216	3 823
7 Autres créances		27	15 356	15 685	- 329
8 Autres actifs		28	1 427	3 224	- 1 797
Immobilisations corporelles			1 427	3 224	- 1 797
Autres					
9 Comptes de régularisation - actif		29	1 018	1 161	- 143
Frais d'acquisition reportés					
Charges constatées d'avance			185	255	- 70
Autres comptes de régularisation - actif			833	906	- 73
Différences de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF			173 385	171 085	2 300



Passif

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	2019	2018	Variation (Mt)
1	Capitaux propres du Groupe	30	134 611	131 484	3 127
	Capital social ou fonds équivalents		26 209	27 386	- 1 177
	Primes				
	Réserves		104 098	99 844	4 254
	Résultat de l'exercice		4 304	4 253	51
	Intérêts minoritaires				
	Passifs subordonnés				
2	Provisions techniques brutes	31	6 691	7 508	- 817
	Provisions techniques vie				
	Provisions techniques non vie		6 691	7 508	- 817
	Provisions techniques en unité de compte				
3	Provisions pour risques et charges	32	8 490	4 780	3 710
4	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	33	723	899	- 176
	Dettes représentées par des titres				
5	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	35	3 139	3 940	- 801
6	Autres dettes	34	18 573	19 845	- 1 273
7	Comptes de régularisation - passif	36	1 158	2 628	- 1 470
	Différences de conversion				
TOTAL DU PASSIF			173 385	171 085	2 300

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2019	2018
Engagements reçus	10 074	11 959
Entreprises d'assurances	10 074	11 959
Autres entreprises		
Engagements donnés ⁽¹⁾	9 102 995	7 655 975
Entreprises d'assurances	9 103 110	7 656 090
Autres entreprises	- 115	-115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
Engagements reçus	10 074	11 959
Engagements donnés ⁽¹⁾	9 102 995	7 655 975

(1) Engagements donnés sans prise en compte des garanties financières inactives (voir annexe 37)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2019	2018	Var en K€	Var en %
1	Primes acquises	44-46-47	35 647			35 647	34 111	1 536	5 %
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	45			12 823	12 823	9 996	2 827	28 %
3	Autres produits d'exploitation	45	4 404		9 653	14 057	10 621	3 436	32 %
4	Produits financiers nets de charges	40-45	141		205	345	280	66	23 %
5	Total des produits d'exploitation courante	39-40-45	40 192		22 681	62 873	55 008	7 865	14 %
6	Charges des prestations d'assurance	44	- 3 738			- 3 738	- 4 857	1 119	-23 %
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	44	- 1 895			- 1 895	- 2 640	744	-28 %
8	Charges des autres activités	39	- 4 221		- 33 885	- 38 106	- 28 653	- 9 453	33 %
9	Charges de gestion	38	- 10 748		- 130	- 10 878	- 11 680	803	-7 %
10	Total des charges d'exploitation courante	45	- 20 602		- 34 015	- 54 617	- 47 830	- 6 787	14 %
11	Résultat de l'exploitation courante	45	19 590		- 11 334	8 256	7 179	1 077	15 %
12	Transferts intersectoriels	3-39-45	- 10 696		10 696				
13	Résultat de l'exploitation courante économique	45	8 894		- 638	8 256	7 179	1 077	15 %
	Autres produits nets								
14	Résultat exceptionnel	41				- 1 181	- 1 916	734	-38 %
15	Impôts sur les résultats	42				- 2 770	- 1 009	- 1 761	174 %
	Résultat net des entreprises intégrées					4 304	4 254	50	1 %
	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition								
	Résultat net de l'ensemble consolidé					4 304	4 254	50	1 %
	Intérêts minoritaires								
	RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)					4 304	4 254	50	1 %
	Résultat par action en euros					0,39	0,39		
	Résultat dilué par action (en euros)					0,39	0,39		



ANNEXES

aux comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Comptes consolidés

a) Création de la SCI GALIAN Patrimoine IV

La SCI GALIAN Patrimoine IV a été créée le 12 juin 2019 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble en 2020.

b) Création de la SCI GALIAN Patrimoine V (nouvellement dénommée SCI MYRON HERRICK)

La SCI GALIAN Patrimoine V (SCI MYRON HERRICK) a été créée le 12 juin 2019 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a acquis en janvier 2020 des locaux à usage de bureaux 9 à 13 Avenue Myron Herrick, Paris 8^e.

c) Entrée de périmètre de nouvelles SCI

La SCI GALIAN Patrimoine IV et GALIAN Patrimoine V (nouvellement SCI MYRON HERRICK) entrent dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN.

GALIAN

d) Augmentation de capital GALIAN Courtage

GALIAN a souscrit 100% de l'augmentation de capital en numéraire de GALIAN Courtage qui lui a été réservé pour un montant de 4 000 K€ portant le capital social de GALIAN Courtage à 5 000 K€.

e) Événements postérieurs à la clôture

A l'heure où le présent rapport annuel est rédigé, la crise sanitaire du COVID-19 affecte durement la France, soumise par le Gouvernement depuis le 17 mars, à une mesure de confinement destinée à lutter contre cette pandémie.

Face à cette situation, la Direction générale de GALIAN a décidé d'activer son plan de continuité des activités et a positionné environ 120 collaborateurs en télétravail et 56 autres en activité partielle.

Il a par ailleurs été mis fin aux contrats de prestations externes positionnés sur des projets non stratégiques, ou non essentiels à la continuité des activités.

En outre, une plate-forme spécifique de soutien aux sociétaires a été constituée en lien avec un réseau d'experts-comptables afin de leur apporter des réponses aux questions concernant les aides gouvernementales, les moyens de préserver leur trésorerie, les problèmes juridiques que posent ces mesures de confinement pour leurs activités..., ceci afin de les aider à identifier les solutions les plus adaptées à leur situation et à la préservation de leur entreprise.

L'impact de cette situation sans précédent ne peut à ce jour être mesuré.

Cependant, GALIAN a d'ores et déjà prévu dans les prochains mois d'en évaluer les effets sur son activité, son patrimoine et ses résultats, ainsi que d'en tirer les conséquences sur ses objectifs stratégiques, ses risques et son plan d'affaires à trois ans

GALIAN Assurances

f) Augmentation de capital de la SCI BOETIE 2 PONTTHIEU (anciennement SCI CGAIM PATIMOINE III)

GALIAN Assurances a souscrit 100 % de l'augmentation de capital par incorporation de réserve de la SCI BOETIE 2 qui lui était réservé pour un montant de 400 K€ portant sa participation à 9 900 K€.

g) Création de la SCI GALIAN Patrimoine IV

La SCI GALIAN Patrimoine IV a été créée le 12 juin 2019 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble en 2020.

h) Augmentation de capital de la SCI LEPIC

GALIAN Assurances a souscrit 100 % de l'augmentation de capital en numéraire de la SCI LEPIC qui lui était réservé pour un montant de 1 895 K€ portant sa participation à 1 900 K€. Cette souscription financée à hauteur de 50 % sur fonds propres et 50 % par emprunt bancaire a été réalisée pour l'acquisition en octobre 2019 d'un local commercial 38, rue Lepic à Paris 18^e.

i) Création de la SCI GALIAN Patrimoine V (nouvellement dénommée SCI MYRON HERRICK)

La SCI GALIAN Patrimoine V (SCI MYRON HERRICK) a été créée le 12 juin 2019 pour un montant de capital social de 100 € détenu à 99 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a acquis en janvier 2020 des locaux à usage de bureaux 9 à 13 Avenue Myron Herrick à Paris 8^e.

j) Acquisition de bureaux 9 à 13 avenue rue Myron Herrick, PARIS 8^e

Le 28 octobre 2019, GALIAN Assurances a signé une promesse de vente pour l'acquisition de locaux à usage de bureaux à Paris 8^e arrondissement, 9 à 13, avenue Myron Herrick d'une valeur de 8 300 K€. Cette acquisition sera logée dans la SCI MYRON HERRICK et financée à 50 % par fonds propres et à 50 % par un emprunt souscrit auprès d'un établissement bancaire.

k) Acquisition de locaux commerciaux et de bureaux au 46, avenue Victor Hugo Paris 16^e

Le 8 juillet 2019, GALIAN Assurances a signé une promesse de vente pour l'acquisition de locaux à usage commercial et de bureaux à Paris 16^e arrondissement, 46, avenue Victor Hugo d'une valeur de 6 578 K€, expirant le 23 décembre 2020. Cette acquisition sera logée dans une SCI et financée à 50 % par fonds propres et à 50 % par emprunt souscrit auprès d'un établissement bancaire.

l) Projet PALOMA

En 2019, des développements pour un total de 5 050 K€ ont été mis en service (applicatifs MRH, extranet, GED...). Le total des immobilisations incorporelles mises en service sur ce projet s'élève au 31 décembre 2019 à 13 234 K€.

m) Événements postérieurs à la clôture

Voir commentaire e).

GALIAN Courtage

n) Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2019 a décidé, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et avoir constaté que le capital social de la Société était intégralement libéré, d'augmenter en numéraire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'Euros (4 000 000 €) pour le porter à la somme de cinq millions d'Euros (5 000 000 €), par émission de quatre cent mille (400 000) actions nouvelles de dix Euros (10 €) de valeur nominale chacune, sans prime d'émission. Cette augmentation a été intégralement souscrite par GALIAN.

o) Événements postérieurs à la clôture

Voir commentaire e).

n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC ou ANC.

Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le code des assurances.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au code des assurances français.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1: méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40 % sont mises en équivalence.

Note 2: date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2019.

Note 3: présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne « Transferts intersectoriels » après le résultat d'exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de GALIAN ont été établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe dans le prolongement des activités assurancielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

Périmètre de consolidation

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société financière	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
SCI MARBEUF	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOETIE 2 PONTHEIU	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-KLEBER	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI 89 BOETIE	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI PONTHEIU 4	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI SAINT MICHEL	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI LEPIC	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI GALIAN PATRIMOINE IV	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI GALIAN PATRIMOINE V	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue La Boétie 75008 Paris.



MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

Note 4 : frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5 : placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles – Gros œuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles – Façades, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles – Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles - Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion

des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon

le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
 - pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.
- Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :
- il existait, d'ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
 - le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,

• il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
- les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie. L'étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.



Note 8 : actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Agencements, Installations	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s'agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : comptes de régularisation

Les postes comptes de régularisation actif et passif se composent principalement, des charges constatées d'avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

Provisions techniques de l'assurance non-vie

Provision pour primes non acquises

GALIAN Assurances comptabilise une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.

Provision pour primes acquises non émises

À l'inverse de la provision pour primes émises non acquises, les primes acquises non émises sont les montants de primes restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n'ayant pas fait l'objet d'émission.

Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes :

- La méthode Chain Ladder : Cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d'une cadence des règlements jusqu'à l'obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS.
- La méthode fréquence / coût moyen : cette méthode consiste à évaluer la charge à l'ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et du coût moyen des sinistres à l'ultime. Elle est utilisée pour l'évaluation des millésimes récents du produit AXELIS.

- La méthode Bornhuetter Ferguson : Cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d'un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l'évaluation des deux derniers millésimes du produit VERSALIS.

Les prévisions de recours sont estimées pour l'ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu'à l'obtention des taux de recours à l'ultime. Les montants des recours à l'ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s'applique également au recours à exercer.

L'estimation des frais d'indemnisation est réalisée à partir d'un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l'ensemble des dossiers toujours en cours y compris les tardifs à laquelle est appliquée un coût d'unité d'œuvre.

Note 12 : provisions

Provision sur risques d'exploitation

Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

Provisions pour grosses réparations

Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature

Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique à partir des historiques de données.

Note 13 : impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société.

Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2019, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 433 K€, selon la méthode de la « juste valeur ».

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2019 est estimée à 608 K€ selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées
- taux d'actualisation : 1,70 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : faible ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % constant ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 50 %.

Note 15 : impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

Note 16 : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 6 % des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par GALIAN et maintenir au sein du Groupe le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 17 : primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations. La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1^{er} janvier.

Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 18 : produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/Premier sorti ».

Note 19 : charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1/ Segmentation des charges en :

frais directs : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions...),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance...),
- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres...),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements...).

frais indirects : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destinations analytiques, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.



2/ Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 20 : charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

Changement de méthode et de présentation

Note 21 : changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission

de garantie financière de GALIAN, les activités du groupe GALIAN sont désormais portées par une entité à dominante Assurance.

À ce titre les comptes consolidés du groupe GALIAN sont désormais présentés en conformité avec le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Événements postérieurs à la clôture

Cf. Faits marquants page 32.

BILAN

Note 22 : actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)

	2018	Augmentation	Diminution	2019
Immobilisations en cours	5 911	1 754	6 150	1 515
Logiciels	13 874	5 115		18 990
Autres actifs incorporels	1			1
Valeur brute	19 786	6 870	6 150	20 506
Logiciels	- 5 958	- 2 415		- 8 373
Amortissements et provisions	- 5 958	- 2 415		- 8 373
VALEUR NETTE	13 828	4 455	6 150	12 133

En 2019, GALIAN Assurances a développé en interne pour 5 050 K€ de logiciel et en acquis pour 66 K€.

Note 23 : placements (postes 2 et 3 de l'actif)

Placements des entreprises d'assurance (poste 2 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	31 549		31 549	86 885	55 336
Placement dans les entreprises liées	250		250	250	
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions	3 992		3 992	4 138	146
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 583	- 384	11 200	11 407	207
Parts d'OPCVM monétaires	14 275		14 275	14 229	- 46
Autres placements	12 630		12 630	12 630	
TOTAL DES PLACEMENTS	74 279	- 384	73 895	129 538	55 643
Total des placements cotés	42 480	- 384	42 096	42 403	307
Total des placements non cotés	31 549		31 549	86 885	55 336
Part des placements d'assurance Vie					
Part des placements d'assurance non Vie					

Placements des autres entreprises (poste 3 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers					
Placement dans les entreprises liées	508		508	508	
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions					
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 226	- 650	6 576	6 622	- 46
Parts d'OPCVM monétaires	1 948	- 2	1 945	1 945	2
Autres placements	18 506		18 506	18 506	
TOTAL DES PLACEMENTS	28 188	- 652	27 535	27 581	- 43
Total des placements cotés	27 680	- 652	27 028	27 074	- 43
Total des placements non cotés	508		508	508	

Note 24 : part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2019	2018
Provisions techniques Vie		
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistres		
Autres provisions techniques		
Provisions techniques non Vie	- 34	1 318
Provisions pour primes non acquises		
Provisions pour sinistres	- 34	1 318
Provisions pour risques en cours		
Provisions mathématiques de rentes		
Autres provisions techniques		
TOTAL	- 34	1 318

Note 25 : créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Primes restant à émettre	293		293	384
Clients	655		655	183
Intermédiaires d'assurances	73		73	59
Autres débiteurs divers	1		1	1
Autres créances	729		729	243
Créances nées d'opérations de réassurance	9		9	9
TOTAL	1 031		1 031	636

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 26 : créances sur les entreprises du secteur bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	29 595		29 595	26 309
Autres entreprises - avoirs en banque	10 444		10 444	9 907
TOTAL	40 039		40 039	36 216

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.



Note 27 : autres créances (poste 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Entreprise d'assurance				
Personnel et comptes rattachés	47		47	78
État, organismes sociaux	157		157	157
Impôts différés	112		112	241
Créances douteuses - Sociétaires défaillants et sortants	6 275	- 5 519	756	- 1 771
Autres créances - Débiteurs divers	3 847		3 847	479
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	10 437	- 5 519	4 919	- 816
Autres entreprises				
Personnel et comptes rattachés	138		138	190
État, organismes sociaux	93		93	2 677
Impôts différés	900		900	801
Autres créances	9 779	- 473	9 306	12 833
Total des créances détenues par les autres entreprises	10 911	- 473	10 437	16 502
TOTAL	21 348	- 5 992	15 356	15 685

Tableau de ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	à plus de cinq ans
Entreprise d'assurance				
Personnel et comptes rattachés	47	47		
État, organismes sociaux	157	157		
Impôts différés	112			112
Créances douteuses - GF	756	756		
Autres créances - Débiteurs divers	3 847	3 847		
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	4 919	4 807		112
Autres entreprises				
Personnel et comptes rattachés	138	138		
État, organismes sociaux	93	93		
Impôts différés	900			900
Autres créances	9 306	9 306		
Total des créances détenues par les autres entreprises	10 437	9 537		900
TOTAL	15 356	14 344		1 012

Tableau de ventilation du poste autres créances par entreprise détentrice

(en milliers d'euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies		491		491
Créances clients	3	7 826	21	7 850
Débiteurs divers	28	100	549	677
Comptes inter-compagnies	29	134	599	761
Valeur brute 2019	59	8 551	1 168	9 779
Dépréciation		-473		-473
VALEUR NETTE 2019	59	8 078	1 168	9 306
Valeur nette 2018	1 505	10 788	540	12 833

Note 28 : autres actifs (poste 8 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	50		50	118
Autres immobilisations corporelles	19 384	- 16 564	2 820	3 106
Constructions	17 286	- 14 881	2 405	2 760
Aménagements divers	318	- 252	67	72
Matériel de bureau	1 270	- 1 080	191	140
Mobilier de bureau	510	- 353	157	
TOTAL	19 433	- 16 564	2 869	3 224

Entreprise d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2019 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	35		35
Autres immobilisations corporelles	7 046	- 5 668	1 378
Constructions	4 950	- 3 987	963
Aménagements divers	318	- 252	67
Matériel de bureau	1 268	- 1 077	191
Mobilier de bureau	510	- 353	157
TOTAL	7 081	- 5 668	1 413

Autres entreprises

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2019 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	15		15
Autres immobilisations corporelles	2	-2	
Constructions			
Aménagements divers			
Matériel de bureau	2	- 2	
Mobilier de bureau			
TOTAL	17	-2	15

Note 29 : compte de régularisation – actif (poste 9 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2019 Total	2018 Total
Intérêts et loyers courus non échus	362		367	730	501
Frais d'acquisition reportés					
Charges constatées d'avance	81		104	185	255
Décote/surcote					
Autres comptes de régularisation - actif			104	104	405
TOTAL	443		575	1 018	1 161



Note 30 : capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017 proforma	28 703		94 269	5 576					128 548
Mouvements sur l'année N	- 1 317		5 576	- 1 322					2 936
Affectation du résultat N-1			5 576	- 5 576					
Résultat N				4 254					4 254
Variation de capital	- 1 317								- 1 317
Versement du dividende									
Écarts de conversion									
Primes d'émission et autres									
Autres mouvements									
Situation au 31 décembre 2018	27 386		99 844	4 254					131 484
Mouvements sur l'année N	- 1 177		4 254	51					3 127
Affectation du résultat N-1			4 254	- 4 254					
Résultat N				4 304					4 304
Variation de capital	- 1 177								- 1 177
Versement du dividende									
Écarts de conversion									
Primes d'émission et autres									
Autres mouvements									
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	26 209		104 098	4 304					134 612

Note 31 : provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Encaissements (+)/ décaissements (-) sur exercices antérieurs	Boni(-)/mali(+) sur exercices antérieurs	Mouvements sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie					
Provisions d'assurance vie					
Provisions pour sinistres					
Autres provisions techniques					
Provisions techniques non Vie	7 508	-5 489	-460	5 132	6 691
Provisions pour primes non acquises	112	-112		377	377
Provision pour sinistres à payer	19 171	-6 288	-2 417	6 338	16 804
Prévision de recours	-14 735	3 674	81	-2 424	-13 404
Provision pour chargement de gestion	2 960	-2 763	1 876	841	2 915
Provisions pour sinistres	7 396	-5 377	-460	4 756	6 314
Provisions pour risques en cours					
Provisions mathématiques de rentes					
Autres provisions techniques					
TOTAL	7 508	-5 489	-460	5 132	6 691

Note 32 : provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels (poste 3 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Situation à la clôture
Créance produite	1 608	486		2 093
Sinistres supérieurs à la garantie financière	408		408	
Sinistres éventuels	1 599			1 599
Provision pour charges d'exploitation	744	145		889
Provision pour créances douteuses Cotisations garantie financière		2 618		2 618
Provision sur risques exceptionnels		465		465
Autres provisions	421	404		826
TOTAL	4 780	4 118	408	8 490

Dans le cadre de la reprise par GALIAN Assurances de la sinistralité garantie financière de GALIAN prévue au traité d'apport en 2017, les sinistres éventuels ont été provisionnés en franchise d'impôt à hauteur de 2 098 K€ dans les comptes de GALIAN Assurances et repris à hauteur de 500 K€ en 2018.

La provision pour créances douteuses cotisations garantie financière initialement comptabilisée en provision pour dépréciation en moins de l'actif a été reclassée en provision pour risque.

La provision sur risques exceptionnels a été dotée à hauteur de 421 K€ en 2019, elle comprend une provision pour risques sur des développements informatiques potentiellement devenus sans objet, ainsi qu'une provision sur divers autres litiges.

Provision pour dépréciation (postes 2,3 et 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Reprise	Utilisation	Situation à la clôture
Placements dans les entreprises d'assurances		49				49
Placements des autres entreprises	0	2				2
Placements	0	51				51
Autres créances des entreprises d'assurance : Créances douteuses garantie financière	8 851	- 437	2 896			5 519
Autres créances des autres entreprises : autres créances	442	31				473
Autres postes de l'actif	9 294	- 406	2 896			5 992
TOTAL	9 294	- 355	2 896			6 043

Note 33: dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dettes nées d'opérations d'assurance	463	759
Assurés	69	120
Autres dettes	395	638
Dettes nées d'opérations de réassurance	260	141
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
Autres dettes	260	141
TOTAL	723	899



Note 34 : autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)

	2019	2018
Entreprises d'assurance	3 755	10 122
Fonds de garantie		
Dépôts et cautionnements reçus		
Personnel et comptes rattachés	818	1 251
État et organismes sociaux	994	1 470
Fournisseurs	1 432	3 184
Dettes diverses	510	4 217
Autres entreprises	14 818	9 723
Fonds de garantie		
Dépôts et cautionnements reçus	427	400
Personnel et comptes rattachés	1 174	496
État et organismes sociaux	3 165	1 969
Fournisseurs	85	68
Dettes diverses	9 967	6 791
TOTAL	18 573	19 845

Tableau de ventilation des dettes par échéance

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Entreprises d'assurance	3 755	3 755		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus				
Personnel et comptes rattachés	818	818		
État et organismes sociaux	994	994		
Fournisseurs	1 432	1 432		
Dettes diverses	510	510		
Autres entreprises	14 818	14 818		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus	427	427		
Personnel et comptes rattachés	1 174	1 174		
État et organismes sociaux	3 165	3 165		
Fournisseurs	85	85		
Dettes diverses	9 967	9 967		
TOTAL	18 573	18 573		

Note 35 : dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)

	2019	2018
Entreprises d'assurance	1 400	1 631
Dettes envers les établissements de crédit	1 400	1 631
Autres entreprises	1 739	2 310
Dettes envers les établissements de crédit	1 739	2 310
TOTAL	3 139	3 940

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l'acquisition des immeubles des SCI. L'échéance de ces dettes est répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	moins de 1 an	plus de 1 an	plus de 5 ans	2019
Entreprises d'assurance			1 400	1 400
Dettes envers les établissements de crédit			1 400	1 400
Autres entreprises		1 739		1 739
Dettes envers les établissements de crédit		1 739		1 739
TOTAL		1 739	1 400	3 139

Note 36 : comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d'euros)	2019	2018
Entreprises d'assurance	351	1 404
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Décote/surcote	335	443
Autres	16	961
Autres entreprises	807	1 223
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Autres	807	1 223
TOTAL	1 158	2 628

Note 37 : Engagements reçus et donnés

Engagements comptabilisés

(en milliers d'euros)	2019	2018
Engagements donnés	9 102 995	7 655 975
Garantie financière Agents Immobiliers	9 071 560	7 635 620
Garantie financière Courtiers	30 935	20 355
Garantie financière actives	9 102 495	7 655 975
Engagements sur titres	500	
Engagements reçus	10 074	11 959
CTG GF caution bancaire	285	155
CTG GF caution hypothécaire	9 610	11 626
CTG SIAGI	179	179

1) Depuis le retrait d'agrément de GALIAN en tant que société de financement et le transfert de l'activité à GALIAN Assurances, les engagements de garantie financière sont assimilés à des capitaux sous risque. Ils n'ont donc normalement plus à apparaître en engagement hors bilan. Toutefois, afin de permettre le suivi de cet indicateur, les engagements de garanties données sur les garanties financières actives sont maintenus.

À l'égard des dirigeants

Néant.

À l'égard des entreprises liées

Néant.

À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Néant.



COMPTE DE RÉSULTAT

Note 38 : charges de gestion (poste 9 du compte de résultat)

Autres entreprises

(en milliers d'euros)

	Non Vie	Vie	2019 Total	2018 Total
Participation aux résultats	- 22		- 22	- 12
Frais d'acquisition	- 684		- 684	- 1 408
Frais d'administration	- 6 380		- 6 380	- 5 770
Autres charges techniques	- 3 661		- 3 661	- 4 462
Participation des salariés et intéressement	-			
Charges de gestion	- 10 748		- 10 748	- 11 652

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation », note 19.

Note 39 : autres produits et charges non techniques (postes 5, 8, 12 du compte de résultat)

Entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)

	Non Vie	Vie	Autres activités	2019 Total	2018 Total
Autres produits non techniques	4 404		22 476	26 880	20 618
Commissions et report de commissions			10 241	10 241	7 480
CA SCI			2 582	2 582	2 516
Production immobilisée	310			310	916
Autres produits d'exploitation	149		9 653	9 802	7 478
Reprises de provisions	3 945			3 945	2 227
Autres charges non techniques	- 4 221		- 33 885	- 38 106	- 28 653
Honoraires et services extérieures			- 24 193	- 24 193	- 17 403
Impôts et taxes			- 1 262	- 1 262	- 1 115
Charges de personnel			- 7 769	- 7 769	- 7 333
Autres charges d'exploitation	- 4 221		- 9	- 4 231	- 2 028
Dotations aux amortissements et provisions			- 651	- 651	- 773
Sous-total	183		- 11 409	- 11 226	- 8 035
Transferts intersectoriels	- 10 696		10 696		
TOTAL	- 10 513		- 713	- 11 226	- 8 035

Note 40 : produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

Entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)

	Non Vie	Vie	Autres activités	2019 Total	2018 Total
Revenus des placements	384			384	355
Autres produits des placements	74		410	484	389
Profits provenant de la réalisation des placements				0	4
Produits des placements	458		410	868	748
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 132			- 132	- 110
Autres charges de placements	- 179		- 206	- 385	- 350
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 6			- 6	- 9
Charges des placements	- 317		- 206	- 523	- 468
TOTAL	141		205	345	280

Note 41 : résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	2019	2018
Produits exceptionnels	208	531
Produits exceptionnels divers	23	142
Reprises de provision exceptionnelles	186	389
Charges exceptionnelles	-1 390	-2 447
Charges exceptionnelles diverses	-1 113	-2 149
Dotations aux provisions exceptionnelles	-277	-298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 181	- 1 916

Note 42 : impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N (en milliers d'euros)

	Base	2019
Impôts sur les sociétés théorique	- 7 389	- 2 276
Base 28 %	- 500	- 140
Base 31 %	- 6 889	- 2 136
Contribution additionnelle 3,3 %	- 1 513	- 50
Impact des impôts différés et des différences permanentes	- 980	- 304
Impôt sur exercices antérieurs		- 141
TOTAL		- 2 770

Calcul de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)

	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé actif		-758	-758	-55	-813
Base d'impôt différé passif		500	500		500
Total des bases d'impôts différés		-258	-258	-55	-313
Impôt différé de base					-81
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	-763		-763		112
Impôt différé	-763		-763	794	31
Résultat net de l'exercice	672	4 740	5 413	-1 109	4 304
Impôt sur les sociétés en compte	-650	2 627	1 976	794	2 770
Résultat avant impôt	22	7 367	7 389	-315	7 074
Retraitements fiscaux	20	786	806	310	1 116
Résultat fiscal	42	8 153	8 195	-5	3 117
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	12	2 570	2 582		2 582
Taux moyen d'imposition	28,00 %	31,52 %	31,51 %		
Correction impact intégration fiscale	96	-80	16		16
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	108	2 490	2 598		2 598
IS sur exercices antérieurs	5	136	141		141
Impôt sur les sociétés en compte	-650	2 627	1 976	794	2 770



Note 43: honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	DELOITTE	BURETTE	LAINÉ	TOTAL
Audit (Certification des comptes) Donnée HT	92	47		139
Galian	11	5		16
Galian assurances	71	36		107
Galian courtage	10	7		17
Autres prestations				
Galian				
Galian assurances				
Galian courtage				
TOTAL	92	47		139

COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Note 44 : compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6 et 7 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Var en €	Var en %
Primes acquises	35 647	- 434	35 213	33 697	1 517	
Primes émises	35 912	- 434	35 478	33 749	1 729	
Variation des primes non acquises	- 265		- 265	- 52	- 212	405 %
Part du compte technique dans les produits nets des placements						
Autres produits techniques						
Charges des sinistres	- 3 738	- 1 462	- 5 199	- 7 084	1 884	-27 %
Prestations et frais payés	- 4 819	- 110	- 4 929	- 5 956	1 026	-17 %
Charges des provisions pour sinistres	1 082	- 1 352	- 270	- 1 128	858	-76 %
Charges des autres provisions techniques						
Participation aux résultats	- 22		- 22	- 12	- 10	
Frais d'acquisition et d'administration	- 7 051		- 7 051	- 7 177	126	-2 %
Frais d'acquisition	- 684		- 684	- 1 408	724	
Frais d'administration	- 6 367		- 6 367	- 5 770	- 597	10 %
Commissions reçues des réassureurs				1	- 1	
Autres charges techniques	- 3 661		- 3 661	- 4 462	801	-18 %
Variation de la provision pour égalisation						
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	21 175	- 1 895	19 279	14 962	4 317	29 %
Participation des salariés						
Produits nets des placements hors part du compte technique	141		141	120	21	
Résultat de l'exploitation courante	21 315	- 1 895	19 420	15 082	4 338	29 %
Transferts intersectoriels	- 10 696		- 10 696	- 10 696		
Résultat de l'exploitation courante économique	10 620	- 1 895	8 725	4 387	4 338	99 %

Note 45 : compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)
(en milliers d'euros)

	2019	2018
Chiffres d'affaires	12 823	9 996
Autres produits d'exploitation	9 653	8 529
Honoraires et services extérieures	- 24 193	- 17 403
Impôts et taxes	- 1 262	- 1 115
Charges de personnel (y compris participation)	- 7 899	- 7 361
Charges de gestion diverses	- 9	- 5
Dotations aux amortissements et provisions	- 651	- 773
Résultat d'exploitation	- 11 539	- 8 132
Produits financiers nets de charges	205	160
Résultat de l'exploitation courante	- 11 334	- 7 972
Transferts intersectoriels	10 696	10 696
Résultat de l'exploitation courante économique	- 638	2 723

Autres informations sectorielles

Note 46 : ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en millions d'euros)	2019	2018
Caution	35 352	33 682
Perte financière	295	429
Dommages corporels		
TOTAL	35 647	34 111

Note 47 : ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2019	2018
France	35 647	34 111
TOTAL	35 647	34 111

Note 48 : ventilation provisions techniques par nature de garantie

Non VIE (en milliers d'euros)	2019	2018
Caution	- 272	- 1 117
Perte financière	2	- 11
Dommages corporels		
TOTAL	- 270	- 1 128

Autres informations

Note 49 : rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des indemnités allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 771 007 € en 2019. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 50 : entreprises liées

Aux 31 décembre 2019, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 51 : effectif

	2019
Effectif moyen à temps plein	169
- dont direction	2
- dont cadres	116
- dont non cadres	51

La masse salariale brute 2019 s'élève à 8 876 198 €.



Les COMPTES SOCIAUX de GALIAN

Au 31 décembre 2019, le résultat net de l'exercice de GALIAN s'établit à 672 K€ contre 1 021 K€ l'année précédente. Cet écart s'explique par la reprise en 2019 de la provision pour impôts différés à hauteur de 763 K€, conséquence de la révision du taux d'impôt différé de 28 % à 25 %.

Concernant le résultat d'exploitation

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 35 K€ contre 1 212 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1 177 K€ par rapport à 2018. Cet écart est la conséquence de la reprise en 2018 à hauteur de 1 191 K€ du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) devenu sans objet depuis la réorganisation du groupe GALIAN.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 225 K€ contre 202 K€ pour l'exercice précédent, stable par rapport à l'exercice à 2018.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé est déficitaire de 189 K€ contre un bénéfice de 1 011 K€ en 2018.

Concernant le résultat financier

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 405 K€ contre 386 K€ pour l'exercice précédent, en ligne par rapport à 2018.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 183 K€ contre 203 K€ pour l'exercice précédent, en légère baisse.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé progresse de 40 K€, à 222 K€ contre 182 K€ en 2018.

Concernant le résultat exceptionnel

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé est nul en 2019 contre un produit de 135 K€ en 2019.

Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 11 K€ contre 215 K€ pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est déficitaire de 11 K€ contre 79 K€ en 2018.

Enfin l'impôt sur les bénéfices de l'exercice est un produit de 650 K€ contre une charge de 92 K€ en 2018, soit une variation positive de 742 K€. Cette évolution s'explique par la reprise en 2019 de la provision pour impôts différés à hauteur de 763 K€, conséquence de la révision du taux d'impôt différé de 28 % à 25 %.

BILAN - ACTIF

Poste	Bilan - Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019			31/12/2018	Variation
			Brut	Amort, Prov	Net	Net	Net
1	Capital souscrit - non appelé						
	Immobilisations incorporelles:						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, brevets, licences, logiciels						
2	Immobilisations corporelles	1, 2	1		1	1	
	Terrains		1		1	1	
	Constructions						
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
	Autres						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
3	Immobilisations financières (2):	1, 2	130 242	-2	130 240	133 638	-3 398
3.1	Participations	1	120 453		120 453	116 453	4 000
3.2	Créances rattachées à des participations	1	517		517	802	-285
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
3.3	Autres titres immobilisés	1, 2	9 272	-2	9 269	16 279	-7 010
	Prêts	1,2					
3.4	Dépôts et cautionnements	1, 4	1		1	104	-103
	ACTIF IMMOBILISÉ	1, 2, 4	130 243	-2	130 240	133 638	-3 398
	Stocks et en-cours						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	En cours de production [biens et services]						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3) :						
4	Créances clients et comptes rattachés	4				6	-6
5	Autres créances	4	2 701		2 701	3 708	-1 007
	PERSONNEL						
5.1	URSSAF ET ORG DE SÉCURITÉ SOCIALE	4				11	-11
5.2	ÉTAT AUTRES CRÉANCES	4				2 619	-2 619
5.3	GROUPE	4	2 670		2 670	113	2 558
5.4	DÉBITEURS DIVERS	4	31		31	966	-935
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Actions propres						
	Autres titres						
6	Instruments de trésorerie	3	12 308		12 308	8 180	4 128
7	Disponibilités		4 282		4 282	6 582	-2 300
	ACTIF CIRCULANT		19 291	0	19 291	18 476	815
	Charges constatées d'avance (3)						
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	Primes de remboursement des emprunts						
	Écarts de conversion Actif						
	TOTAL GÉNÉRAL		149 534	-2	149 532	152 114	-2 583



BILAN - PASSIF

Poste	Bilan - Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
1	Capital	8	26 209	27 386	-1 177
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				
	Écart de réévaluation				
	Écart d'équivalence				
	Réserves:				
	Réserve légale		5 813	5 813	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 379	1 379	
	Autres réserves		106 300	105 279	1 021
2	Réserves	8	113 492	112 471	1 021
	Report à nouveau				
3	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		672	1 021	-349
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		140 374	140 878	-505
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES				
	Provisions pour risques				
4	Provisions pour charges	8ex	6 358	7 121	-763
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 358	7 121	-763
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
5	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9	35	2 439	-2 404
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
6	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	9	51	19	32
7	Dettes fiscales et sociales	9	2 013	957	1 056
8	Autres dettes	9	701	700	1
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
9	DETTES (1)	9	2 799	4 114	-1 315
	TOTAL GÉNÉRAL		149 532	152 114	-2 583

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

Poste	Compte de résultat social en liste (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
	Ventes de marchandises				
	Production vendue [biens et services]				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subvention d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		35	1 204	-1 169
	Autres produits			9	-9
1	PRODUITS D'EXPLOITATION	7,11	35	1 213	-1 177
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
		HONORAIRES	-105	-44	-61
		AUTRES CHARGES	-71	-119	48
	Autres achats et charges externes		-176	-163	-13
	Impôts, taxes, versements assimilés		-45	-39	-6
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant: dotations aux provisions				
	Pour risques et charges: dotations aux provisions				
	Autres charges		-4		-4
2	CHARGES D'EXPLOITATION	7	-225	-202	-23
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-189	1 011	-1 200
	Produits financiers de participations (3)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		359	336	23
	Autres intérêts et produits assimilés		45	45	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			1	-1
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4	-4
	PRODUITS FINANCIERS		405	386	19
	Dotations financières aux amortissements et provisions		-183	-194	12
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			-9	9
	CHARGES FINANCIÈRES		-183	-203	21
	RÉSULTAT FINANCIER		222	182	40
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		33	1 193	-1 160
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			51	-51
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*				
	Reprises sur provisions et transfert de charges			84	-84
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12		135	-135
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-11	-215	204
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
4	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-11	-215	204
5	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	-11	-79	69
	Participation des salariés aux résultats (V)				
	Impôts sur les bénéfices (VI)		650	-92	742
	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		672	1 021	-349



■ TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE GALIAN

Nature des indications (en milliers d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	31 231	30 412	28 703	27 386	26 209
PS1 (ex Parts sociales de base)	11 912	12 179	11 589	11 078	10 674
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	19 319	18 233	17 115	16 308	15 535
Parts sociales d'investissement					
Nombre de parts sociales de base à 40 €	298	304	290	277	267
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	12 710	11 996	11 260	10 729	10 220
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	26 910	28 789	452		
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 667	8 324	-59	2 205	564
Impôts sur les bénéfices	-2 111	-2 795	1 635	-92	-650
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	5 082	6 378	3 591	1 021	672
Résultat distribué					
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,45	0,14	0,21	0,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,52	0,31	0,09	0,06
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	97	104	94		
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 401	6 013			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 928	3 200			

ANNEXES

aux comptes annuels

FAITS MARQUANTS

Voir les faits marquants des comptes consolidés (page 32).

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1 – Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2 – Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise ; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement. Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant :

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode « premier entré premier sorti ».

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques exceptionnels : Cette provision a un caractère exceptionnel.

Provision pour impôts différés : Ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.

Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.



3 – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 1 : Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1			1
Immobilisations financières	133 638	4 000	7 396	130 242
Participations	116 453	4 000		120 453
Créances rattachées à des participations	802		285	517
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	16 279		7 007	9 272
Prêts				
Dépôts et cautionnements	104		103	1
TOTAL	133 639	4 000	7 396	130 243

Note 2 : Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		2		-2
Provisions - OPCVM Monétaires		2		-2
S/D autres obligations (invest)				
TOTAL		2		-2

Afin de maintenir un système « comparable » d'amortissement des surcotes ou décotes avec une comptabilisation conforme au PCG, un étalement de la surcote sur la durée résiduelle des obligations est pratiqué via un compte de « charges constatées d'avance ». Le montant enregistré dans ce compte au passif du bilan en 2019 est de 650 K€.

Note 3 : Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation (en milliers d'euros)	Poste actif	Valeur d'acquisition	Surcote- décote	Valeur brute* (a)	Créances rattachées (b)	Provision pour dépréciation (c)	Valeur d'actif (d=a+b+c)	Plus- values latentes (e)	Moins- values latentes (f)	Valeur de réalisation (g=a+e-f)
Comptes à terme		12 039		12 039	269		12 308			12 039
Créances sur les établissements de crédits - à terme	6	12 039		12 039	269		12 308			12 039
Obligations		7 226	-650	6 576	98		6 674	46		6 622
Titres de créances négociables										
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	7 226	-650	6 576	98		6 674	46		6 622
Actions										
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		1 948		1 948		-2	1 945		2	1 945
Certificats d'association										
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	1 948		1 948		-2	1 945		2	1 945
Participations et autres titres détenus à long-terme	3.1	508		508			508			508
Part dans les entreprises liées	3.1	119 945		119 945			119 945			119 945
TOTAL		141 666	-650	141 016	367	-2	141 380	46	2	141 059

Note 4 : État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1	1	
Créances Client et Comptes rattachés			
Autres créances	2 701	2 701	
TOTAL	2 702	2 702	

Note 5 : Charges constatées d'avance incluses dans les postes du bilan

Cette rubrique contient l'amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Néant.

Note 6ex : Charges à répartir

Néant.

Note 7 : Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)**Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe**

Dans le cadre de la convention de groupement de fait établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services, entre les sociétés.

GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2019 et a également été refacturée par ses dernières.

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	Entreprises liées
Produits d'exploitation	35	35
Charges d'exploitation	-225	-47
Dont autres achats et charges externes	-176	-47

Note 8 : Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)

Au 31/12/2019 la composition du capital est détaillée comme suit :

- Parts sociales 1 : 266 832.50 parts de valeur unitaire de 40 euros
- Parts sociales 2 : 388 378.65 parts de valeur unitaire de 40 euros

Le capital s'élève donc à 26 209 056 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
Parts sociales de base	276 941	40 €
Parts sociales de garantie	407 616	40 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		
Parts sociales de base	266 833	40 €
Parts sociales de garantie	388 379	40 €

a) Variation du capital souscrit

Nature du capital souscrit (en milliers d'euros)	Poste passif	31/12/2018	Variations*	31/12/2019
Capital social de base				
Capital social d'investissement				
Capital social de base non participant		1		1
Capital social de garantie		3	-3	
Parts sociales 1		11 078	-404	10 673
Parts sociales 2		16 305	-769	15 535
CAPITAL SOUSCRIT	1	27 386	-1 177	26 209

* Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2018 :

- les parts sociales de base et parts sociales de base et parts sociales d'investissement ont été converties en parts sociales 1
- les parts sociales de garantie ont été converties en parts sociales 2



b) Variation des réserves

Nature des réserves (en milliers d'euros)	Poste passif	31/12/2018	Variations*	31/12/2019
Réserve légale		5 813		5 813
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379		1 379
Réserve facultative		105 279	1 021	106 300
Réserves	2	112 471	1 021	113 492
Report à nouveau				
RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU		112 471	1 021	113 492

* Affectation du résultat 2018

Note 8ex : provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	7 121		-763	6 358
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	7 121		-763	6 358

Les reprises de provisions concernent la reprise de la provision pour impôt différé consécutive à la révision du taux d'imposition de 33 1/3 % à 25,83 %.

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles.

Note 9 : état des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	35	35		
Fournisseurs	51	51		
Dettes fiscales et sociales	2 013	2 013		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	701	701		
- Surcote/Décote	650	650		
- Créiteurs divers	1	1		
- Créiteurs clients	50	50		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 799	2 799		

Conformément à l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce il est précisé que l'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un mois.

Note 10 : charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	41	9
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11 : produits d'exploitation (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Charges refacturées au groupement de fait*	35	13
Reprise FRBG		1 191
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	35	1 204
Diff reglt sociétaires		9
Différence de règlement sociétaires		0
Autres produits		9
PRODUITS D'EXPLOITATION	35	1 213

* Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, et les SCI non soumises à TVA.

Note 12 : résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits exceptionnels sur opération de gestion		135
Charges exceptionnelles	-11	-215
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-11	-79

Note 13 : impôts sur les bénéfices - intégration fiscale

(en milliers d'euros)	GALIAN Social
Base d'impôt différé actif	
Base d'impôt différé passif	
Total des bases d'impôts différés	
Impôt différé de base	
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	-763
Impôt différé	-763
Résultat net de l'exercice	672
Impôt sur les sociétés en compte	-650
Résultat avant impôt	22
Retraitements fiscaux	20
Résultat fiscal	42
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	12
Taux moyen d'imposition	28 %
Correction impact intégration fiscale	96
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	108
IS sur exercices antérieurs	5
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN COMPTE	-650



Note 14 : engagements hors bilan

Néant

Note 15 : effectifs

Néant

Note 16 : filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaire Hors Taxes 2019	Résultat 2019	Dividendes
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 PARIS	103 126	17 841	99,99%	109 795	109 795			36 391	3 495	
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 PARIS	5 000	1 741	100,00%	10 150	10 150			32 982	521	
SCI MARBEUF	5 641	-289	0,01%	0,010	0,010			334	23	
SCI BOCCADOR- TAILLANDIERS	14 830	567	0,01%	0,010	0,010			797	-6	260
SCI BOETIE 2 PONTHEU	9 900	52	0,01%	0,010	0,010			630	219	
SCI BOCCADOR-KLEBER	9 000	1 095	0,01%	0,010	0,010			756	504	
SCI 89 BOETIE	13 696	33	0,01%	0,010	0,010			224	-12	
SCI PONTHEU 4	800	21	0,01%	0,001	0,001			85	32	
SCI SAINT MICHEL	2 800	-31	0,01%	0,001	0,001			106	-31	
SCI LEPIC	1 900	-2	0,01%	0,001	0,001				-5	
SCI GALIAN PATRIMOINE IV	0,10	0,00	0,01%	0,001	0,001					
SCI GALIAN PATRIMOINE V	0,10	0,00	0,01%	0,001	0,001					

Les SCI sont domiciliées 89 rue la Boétie à Paris

2. Autres filiales ou participations

CPI - BIEN ICI				500 000	500 000					
----------------	--	--	--	---------	---------	--	--	--	--	--

Note 17 : rémunération des mandataires sociaux

La société n'a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l'exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur ont été accordé en 2019.

Note 18 : honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 15 500 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

- Cabinet Deloitte et Associés : 10 850 € hors taxes
- Cabinet Sec Burette : 4 650 € hors taxes

Note 19 : comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89 rue La Boétie 75008 Paris.

ANNEXE

sur le gouvernement d'entreprise

I. Modalités d'exercice de la direction générale de la société

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'administration et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, ce dernier assumant la Direction générale de la société.

II. Mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Monsieur Gérard COL, exerçant le mandat de Président du Conseil d'administration au sein de la société, exerce par ailleurs le mandat de Président du Conseil d'administration dans les sociétés GALIAN Assurances et GALIAN Courtage ; est également co-gérant de :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI GALIAN PATRIMOINE IV
- SCI GALIAN PATRIMOINE V
- Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE ANNECIENNE « LES 2A »
- Gérant de la SC CHM Holding
- Gérant de la SARL CJ Holding
- Gérant de la SCI COURLIS
- Gérant de la SCI GENEVE 59

Monsieur Alain LEDEMAI, exerçant le mandat de Directeur général au sein de la société, exerce par ailleurs le mandat de Directeur général dans les sociétés GALIAN Assurances et GALIAN Courtage, est également co-gérant des :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI GALIAN PATRIMOINE IV
- SCI GALIAN PATRIMOINE V

Monsieur Marc TREMBLAY, exerçant le mandat de Directeur général délégué au sein de la société depuis le 20 septembre 2018, a exercé par ailleurs le mandat de Directeur général délégué dans les sociétés GALIAN Assurances et GALIAN courtage, mandat auquel il a été mis fin à effet du 6 mai 2019.

Madame Sabine LEBOULANGER, exerçant le mandat de Directrice générale déléguée au sein de la société depuis le 22 juillet 2019, exerce par ailleurs le mandat de Directrice générale déléguée dans les sociétés GALIAN Assurances et GALIAN Courtage.

PROXIMMO SARL

Administrateur et 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration de GALIAN

domiciliée à REDON (35600) 2, avenue de la Gare
RCS de Rennes sous le n° 442 274 544

représentée par **M. HOUSSIN Bruno**

Autres fonctions de M. Bruno HOUSSIN

- Membre du Conseil d'administration et Secrétaire général de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Gérant de la Société PROXIMMO SARL
- Gérant de la SARL MJH
- Gérant de la SARL PRO-INVEST

VIVIFI SARL

Administrateur et 2^e Vice-Président du Conseil d'administration de GALIAN

domiciliée à AJACCIO (20000) 34, cours Napoléon
RCS 493 739 429

représentée par **M. CARETTE Pierre Paul**

Autres fonctions de M. Pierre Paul CARETTE :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Co-gérant VIVIFI SARL
- Président de la SAS PETRA
- Gérant de Promotion l'ORIENTE

CABINET LAGADEUC SAS

Administrateur et Secrétaire général de GALIAN

domicilié à ROUEN (76000) 65, rue du Général Leclerc
RCS de ROUEN sous le n° 409 152 626

représentée par **M. RASSE Jean-Robert**

Autres fonctions de M. Jean-Robert RASSE :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Président du Cabinet LAGADEUC SAS
- Directeur général du Cabinet BOURDON LAGADEUC
- Directeur général de RB Finance (Holding)



CHARLES DANIEL IMMOBILIER SARL

Administrateur de GALIAN

domiciliée à AX-LES-THERMES (09110), Bonascre
RCS 339 627 788

représentée par **M. DANIEL Charles**

Autres fonctions de M. Charles DANIEL :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Gérant de la SARL CHARLES DANIEL IMMOBILIER

CABINET DEVAUX SARL

Administrateur de GALIAN

domicilié à NANCY (54000) 127, rue Saint Dizier
RCS de NANCY B sous le n° 442 506 564

représenté par **M. DEVAUX Hugues**

Autres fonctions de M. Hugues DEVAUX

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Gérant du CABINET DEVAUX
- Gérant de SCI DEVAUX-CAILLAUD

CITYA HOREAU COUFFON SARL

Administrateur de GALIAN

Domiciliée au MANS (72000) 10 Place F. Roosevelt
RCS du Mans sous le n° 402 311 286

Représentée par **M. GLUCKSMANN Stéphane**

Autres fonctions de M. Stéphane GLUCKSMANN :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Co-Gérant de Citya Horeau Couffon
- Co-Gérant Citya Beluga
- Président de Belvia Immobilier
- Gérant Space Immo
- Président Arche Accession
- Co-gérant Citya Belvia Toulouse
- Gérant Citya Dieppe
- Co-gérant Citya Immobilier Toulouse
- Gérant Citya Native Chalons en Champagne
- Gérant Citya Native Laon

AGENCE DU GRAND PARIS & STATES

Administrateur de GALIAN

domiciliée à PARIS (75017) 227, boulevard Pereire
RCS de PARIS sous le n° 819 890 674

représentée par **Mme JEUFRAUX Catherine**

Autres fonctions de Mme Catherine JEUFRAUX

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Gérante de l'agence du Grand Paris & States
- Gérante de la société civile NEW CO PARTICIPATIONS (Holding)
- Gérant de PARIS FRANCE IMMOBILIER SARL

CABINET LACABE

Administrateur de GALIAN

domicilié à SAINT JEAN DE LUZ (64500) Résidence Port Nivelles
– G1 Quartier Urdazuri

RCS BAYONNE 341 902 526

représenté par **M. LACABE André**

Autres fonctions de M. André LACABE :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Président de SAS Cabinet LACABE
- Gérant de la SCI SERMIPI
- Administrateur de la SOCAMI du Bassin de l'Adour (BANQUE POPULAIRE)
- Associé SARL SINERGIC INFORMATIQUE.

PLANET IMMOBILIER SARL

Administrateur de GALIAN

domiciliée à JUAN-LES-PINS (06160)

RCS ANTIBES 483 078 093

représentée par **M. MESSIKA Cyril**

Autres fonctions de M. Cyril MESSIKA :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Gérant de Planet Immobilier
- Co-gérant de Syndic azur

AGEXIA SAS

Administrateur de GALIAN

domiciliée à LE RAINCY (93340)

RCS BOBIGNY 480 774 595

Représentée par **M. Olivier PRINCIVALLE**

Autres fonctions de M. Olivier PRINCIVALLE

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Administrateur et Président adjoint de la CHAMBRE FNAIM DU GRAND PARIS
- Gérant – associé de SPELUNCA HOLDING S.A.R.L.
- Gérant – associé de la SCI DU 17 AVENUE DE LA RESISTANCE
- Directeur général – Associé de 2CA FINANCEMENT S.A.S.
- Gérant – associé de la SCI JEP
- Associé de la S.N.C. ASTON

Société SGN SASU

Administrateur de GALIAN

domiciliée à CLICHY SOUS BOIS (93390) 72 Chemin des Postes
RCS de BOBIGNY sous le n°342 164 639

représentée par **M. SELLIER Philippe**

Autres fonctions de M. Philippe SELLIER :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Président de la SAS S.G.N.
- Gérant de EDPHIL

FONCIA TUCKHEIM SAS**Administrateur de GALIAN**

domiciliée à STRASBOURG (67000) 2 Avenue Turckheim

RCS de STRASBOURG sous le n° 628 500 464

représentée par **M. VESPERINI Jean-Louis**

Autres fonctions de M. Jean-Louis VESPERINI :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN Assurances et GALIAN Courtage
- Président de :
 - AGENCE LANGLOIS
 - CDB GESTION
 - FONCIA AMYOT GILLET
 - FONCIA VAL D'ESSONNE
 - SYNDIC +
 - C.B.S. IMMOBILIER
 - BELLAVITA
 - PROXIMMOB – AGENCE DE JUVISY
 - AXIUM
 - AXIUM MONCEAU
 - AXIUM CONSTANS
- Directeur général de :
 - FONCIA TURCKHEIM
 - FONCIA GOBELINS
- Administrateur & Président Directeur général FONCIA BELCOURT
- Gérant associé de SAINT ASPAIS IMMOBILIER
- Gérant de BELLAVITA PARIS TEME
- Gérant de BELLAVITA MAISONS ALFORT

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et des délégations de pouvoirs n'a été accordée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

IV. Conventions intervenues, directement ou par personne interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux et l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant.



LES RAPPORTS

des Commissaires aux Comptes

(exercice clos le 31 décembre 2019)

SEC BURETTE

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Rouen
9 rue Malatiré
76000 Rouen

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
6 Place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense Cedex

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société de GALIAN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour le rapport sur les comptes annuels du code des assurances.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen et Paris la Défense,
Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM



2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019
À l'Assemblée générale de la société Galian

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Galian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 Mars 2020.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à

des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rouen et Paris la Défense,
Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM



3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société de GALIAN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA.

Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTHEU, BOCCADOR-KLEBER, 89, BOETIE, PONTHEU 4

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Pierre-Paul CARETTE
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Robert RASSE
Monsieur Philippe SELLIER
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE

Modalités :

L'application de cette convention fait apparaître dans les comptes de Galian une charge nette pour l'exercice 2019 de 11 739 €.

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe

Nature et objet :

La convention a été évoquée par le Conseil d'Administration de votre société en date du 18 décembre 2014.

La convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte qu'en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutive à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés). Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Pierre-Paul CARETTE
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Robert RASSE
Monsieur Philippe SELLIER
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE

Les sociétés concernées sont les suivantes :

Toutes les sociétés du groupe sont concernées par la convention d'intégration fiscale.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'application de la convention d'intégration fiscale a généré une charge d'impôt complémentaire dans les comptes de Galian de 108 058 €.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

Rouen et Paris la Défense,
Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM



89, rue La Boétie - 75008 Paris
www.galian.fr

Société anonyme à capital variable soumise au statut de la coopération -
RCS Paris 662 028 471 - Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08